



Contrat Urbain de Cohésion Sociale Belfort et Offemont

2007-2009



27 avril 2007

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
1. PRINCIPES GENERAUX DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE(CUCS)	6
<i>ELEMENTS DE CONTEXTE</i>	6
<i>LE CUCS : QUATRE PRINCIPES GENERAUX D'INTERVENTION</i>	18
2. UNE APPROCHE PAR THEMATIQUES PRIORITAIRES	19
VOLET HABITAT ET CADRE DE VIE : ACCOMPAGNER ET RENFORCER LES EFFETS DE COHESION URBAINE ET SOCIALE DES PROJETS DE RENOVATION URBAINE	21
<i>LE CONTEXTE</i>	21
<i>LE ROLE DU CUCS</i>	27
<i>LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU CUCS</i>	27
<i>PROPOSITION D' ACTIONS</i>	29
VOLET SANTE : prévention et accès aux soins	30
<i>LE CONTEXTE</i>	30
<i>LE ROLE DU CUCS</i>	34
<i>LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU CUCS</i>	35
<i>PROPOSITION D' ACTIONS</i>	38
VOLET ECONOMIQUE : l'accès à l'emploi	40
<i>LE CONTEXTE</i>	40
<i>LE ROLE DU CUCS</i>	44
<i>LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU CUCS</i>	45
<i>PROPOSITION D' ACTIONS</i>	48
VOLET ECONOMIQUE : le développement économique	49
<i>LE CONTEXTE</i>	49
<i>LE ROLE DU CUCS</i>	51
<i>LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU CUCS</i>	51
<i>PROPOSITION D' ACTIONS</i>	52

VOLET REUSSITE EDUCATIVE ET PARENTALITE	53
<i>LE CONTEXTE</i>	53
<i>LE ROLE DU CUCS</i>	54
<i>LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU CUCS</i>	56
<i>PROPOSITION D' ACTIONS</i>	58
VOLET PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET SECURITE	59
<i>CONTEXTE</i>	59
<i>LE ROLE DU CUCS</i>	59
<i>LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU CUCS</i>	60
<i>PROPOSITION D' ACTIONS</i>	63
VOLET CITOYENNETE, ACCES AUX DROITS ET INTEGRATION	64
<i>CONTEXTE</i>	64
<i>LE ROLE DU CUCS</i>	65
<i>LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU CUCS</i>	66
<i>PROPOSITION D' ACTIONS</i>	68
3. PILOTAGE, SUIVI ET ANIMATION	69
<i>Organigramme du dispositif de pilotage, suivi et animation</i>	69
<i>Rôle et principes de fonctionnement des différentes instances du dispositif de gouvernance</i>	70
4. LE DISPOSITIF DE VEILLE ET D' EVALUATION	72
<i>Orientation générale du dispositif</i>	72
<i>Principes du dispositif de veille et d' évaluation :</i>	72
<i>Propositions d' objectifs évaluables</i>	73
LES ENGAGEMENTS FINANCIERS 2007	77

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale élaboré et adopté par ses signataires constitue un cadre de référence pour trois ans.

Au fur et à mesure de sa mise en oeuvre, il pourra être enrichi et complété.

Chaque partenaire fixera annuellement ses engagements financiers sur la base de ceux décidés en 2007 (cf. Annexe). Une programmation des actions sera arrêtée au début de l'exercice au regard de ces derniers.

Les engagements financiers de l'ACSE et des autres signataires sont soumis à la règle de l'annualité budgétaire.

Ce programme annuel traduira un effort conjugué de mise en cohérence entre les objectifs de développement urbain et social mentionnés dans le présent contrat et les moyens humains et financiers mobilisés. L'ensemble du programme répondra à des objectifs opérationnels précis accompagnés d'indicateurs d'évaluation et d'impact des actions.

La démarche définie a pour ambition de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les quartiers des Résidences, des Glacis du Château, et de l'Arsot et le reste de l'agglomération belfortaine.

Elle s'appuie sur un cadre et des leviers d'actions réactualisés selon les orientations déterminées par le Comité interministériel de la Ville du 6 mars 2006.

La mise en oeuvre de cette politique s'organise autour de quatre axes complémentaires :

- ▶ La déclinaison d'une stratégie globale de développement local visant à traiter les effets comme les causes des difficultés de vie observés dans les quartiers dits sensibles.
- ▶ L'intégration, la mise en cohérence et le développement des dispositifs contractuels existants :

- Le programme de rénovation urbaine contractualisé avec l'ANRU le 25 janvier 2007 qui vise le remodelage en profondeur des quartiers par des opérations de démolitions, de restructurations, d'aménagement du cadre de bâti, et de réhabilitation de logements.

Il s'agit de renforcer les synergies entre opérations de rénovation urbaine et actions de développement social, voire d'utiliser la dynamique créée par la mutation physique des quartiers pour enclencher des processus de dynamique sociale individuelle et collective.

Le programme d'actions des CUCS doit donc prolonger le mouvement généré par la rénovation urbaine, permettre d'en consolider les effets positifs.

- Le contrat local de sécurité qui a été signé en juillet 2005 entre les 9 communes concernées par la zone police et qui vise à poursuivre et à développer une démarche partenariale opérationnelle de prévention de la délinquance et d'amélioration de la sécurité. Le conseil intercommunal de prévention de la délinquance (CISPD) en assure la coordination, il permet aux acteurs d'exprimer leurs

préoccupations, d'évaluer et d'adapter la démarche d'amélioration de la cohésion sociale et du vivre ensemble.

- L'atelier santé ville, initié en septembre 2006 qui se propose sous l'égide du Centre Communal d'Action Sociale de Belfort et de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de renforcer la structuration et l'accompagnement des actions de prévention, d'éducation et d'accès à la santé
 - Les équipes de réussite éducative mises en place à Offemont et à Belfort fin 2006 dont l'objectif est d'apporter une réponse globale et individualisée aux enfants et à leurs familles rencontrant des difficultés,
 - Les Contrats Enfance et Temps libre qui seront dès 2007 réactualisés dans le cadre du Contrat enfance jeunesse ; ce dernier doit contribuer au développement de l'accueil des enfants et favoriser la mise en œuvre d'actions visant l'épanouissement et l'intégration du public jeune dans la société,
 - Les conventions de partenariat et d'objectifs signées entre l'Etat, les communes de Belfort et Offemont et les maisons de quartiers ou centres socio-culturels qui, pour une durée de deux ans (2006-2007) définissent la mise en place et le financement d'actions d'intégration sociale et d'animations globales sur les quartiers prioritaires.
- La participation du monde associatif, des acteurs de terrain et surtout des populations concernées dont l'implication conditionne le succès des actions entreprises ; la démarche vise à favoriser la responsabilisation dans une logique de coproduction des réponses à apporter selon une démarche qui privilégiera «le faire ensemble « » plutôt que «le faire pour».
- L'optimisation des politiques publiques par la mobilisation, l'interpellation et la redéfinition du droit commun ainsi que par la recherche d'une meilleure articulation des différentes échelles territoriales.

ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1.1. Une action inscrite dans la durée

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) : une démarche qui s'inscrit dans la continuité d'une longue pratique de la Politique de la Ville et d'un ambitieux Programme de Rénovation Urbaine

Pour enrayer les processus de relégation sociale, en particulier pour les quartiers les plus touchés (les Résidences et les Glacis du Château à Belfort, l'Arsot à Offemont), les Communes de Belfort et d'Offemont et leurs partenaires au premier rang desquels l'Etat se sont inscrits depuis de nombreuses années dans les procédures successives proposées par la Politique de la Ville (Habitat et Vie Sociale, Développement Social des Quartiers, Contrats de Ville, Grand Projet de Ville...). Cette politique volontariste d'insertion, de prévention et de promotion des individus, d'une part, de requalification des territoires, d'autre part, a concerné l'ensemble des domaines des politiques publiques (éducation, emploi, habitat, culture, sport, prévention, sécurité, ...) et mobilisé les acteurs institutionnels et associatifs concernés.

De nombreuses initiatives ont ainsi été engagées, en particulier sur les quartiers des Résidences, des Glacis du Château et de l'Arsot, contribuant à une présence renforcée de services publics et résidentiels.

Les projets de rénovation urbaine, conventionnés avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine le 25 janvier 2007 renforcent et accélèrent encore les processus de transformation urbaine et de dynamiques sociales concernant les trois quartiers.

Ces politiques agissent sur la qualité de vie des habitants. Leurs impacts sont perceptibles, tant sur le plan physique, que sur le niveau d'équipement et l'attachement des habitants à leur espace de vie. Par exemple, aux Résidences, comme aux Glacis du Château ou à l'Arsot, lors des souhaits émis par les ménages concernés par les démolitions, beaucoup demandent un relogement dans le même quartier *«parce qu'il est bien équipé»*.

Par ailleurs, cette antériorité dans la Politique de la Ville a également permis de mobiliser les partenaires institutionnels, associatifs et les habitants sur la mise en œuvre d'une stratégie d'amélioration du cadre de vie, et sur la définition et l'acquisition de modes opératoires de partenariat et d'actions. Ainsi l'évaluation intermédiaire du Contrat de Ville 2000-2006 indiquait *«Nous pouvons percevoir qu'il existe une vie sociale active dans ces quartiers et un investissement important de la part des différents partenaires institutionnels et associatifs, dont le but est d'améliorer la vie quotidienne des habitants»*.

- ➔ **Aussi, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'inscrit-il dans la continuité de la dynamique engagée.**

1.1.2. Un contexte économique national difficile, conjugué à une réelle désindustrialisation concourt à l'augmentation de la vulnérabilité sociale

Des initiatives locales qui restructurent le tissu économique :

En France, le chômage frappe les plus fragiles, les moins qualifiés sévèrement et durablement. Nationalement, le taux moyen du chômage au sens du BIT se situe à 8,6 % à la fin du mois de décembre 2006. Il s'établit à cette même date, à 20,1 % pour les jeunes de moins de 25 ans présents sur le marché du travail.

Le Territoire de Belfort subit un contexte économique morose qui pèse sur les initiatives locales.

Ainsi depuis plusieurs années, les partenaires institutionnels se sont mobilisés pour améliorer l'attractivité et diversifier le tissu économique. Les actions réalisées en matière de création de nouvelles zones d'activité (Technopole, Techn'hom) ont permis l'implantation de nouvelles entreprises, cette stratégie a atténué l'impact d'un contexte global défavorable et d'une désindustrialisation quasi inévitable.

Le renouvellement des unités productives au sein du territoire est l'un des plus forts de Franche-Comté. En 2005, Belfort affiche le deuxième plus fort taux de création d'établissement (13 %), juste derrière Montbéliard. Ce dynamisme de la création d'entreprises est particulièrement fort dans les services où il atteint 17,3 % et dans la construction (15,9 %). De janvier 2003 à janvier 2005, la zone d'emploi de Belfort a gagné 140 établissements, cette croissance s'étant concentrée dans ces deux secteurs. La forte proportion de postes de cadres place Belfort au premier rang des zones d'emploi de la région par le salaire annuel moyen. Ce dernier atteint 18 600 euros en 2003. Le revenu fiscal médian des ménages est supérieur à la moyenne régionale.

Des publics fragilisés

Ces relativement bons résultats sont néanmoins à relativiser, toute la population ne bénéficie pas équitablement de ces effets.

Malgré une baisse du taux de chômage au cours de l'année 2006, passant de 10,9 % à la fin du premier trimestre 2006 à 10,2 % en décembre, il est proche de sa valeur, relativement élevée, de 1998, soit 1,9 % au-dessus du niveau de Franche-Comté et 1,6 % au-dessus du niveau national. Depuis 2001, ce taux est passé de 7 % à son niveau actuel, par une augmentation régulière de 1 % par an.

Cette forte progression du chômage a rendu difficile le retour à l'emploi : fin décembre 2006, 35 % (2 077 personnes) des demandeurs d'emploi du Territoire de Belfort sont au chômage depuis plus d'un an, soit 4,2 % de plus qu'à la fin 2005. La zone d'emploi présente également une proportion plus forte de demandeurs d'emploi de longue durée qu'en moyenne dans la région (29,6 %) et national (29,9 %).

Le différentiel entre le Territoire de Belfort et l'ensemble de la France est en hausse constante depuis l'été : 3,5 points fin août 2006, contre 5,4 points en décembre 2006, ce qui représente une hausse de près de deux points en cinq mois.

La proportion d'allocataires du RMI a également fortement augmenté. Elle s'établit à 3,9 % des allocataires de 20 à 59 ans, soit 1,1 point de plus que dans l'ensemble des zones d'emploi franc-comtoises, la part de bénéficiaires du RMI parmi les allocataires CAF passe de 9,7 % en 2001 à 14,2 % en 2005.

Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires d'une aide du CCAS, étudié par la commission de secours du CCAS de Belfort, évolue selon une tendance similaire : 1 155 demandes étudiées en 2002 à 1 517 en 2005. Le nombre de ménages aidés par cette commission passent de 706 en 2002 à 942 en 2005.

A Offemont, le CCAS a aidé 20 familles en 2002 et 40 familles en 2006, les trois-quarts de ces familles résident dans le quartier de l'Arsot. Il faut préciser que cette explosion des demandes d'aide est d'autant plus préoccupante que la population du quartier a diminué de moitié suite aux démolitions des immeubles dans le cadre du Grand Projet de Ville, repris aujourd'hui dans le programme ANRU (1 700 habitants en 2002, 700 en 2006).

Une vigilance et des moyens à renforcer :

Ces indicateurs confirment la précarisation de la population des quartiers dits sensibles. Les constats formulés justifient une poursuite de la politique de la ville et une accentuation des moyens affectés aux publics les plus en difficulté.

Il convient de prendre en compte l'évolution du nombre de bénéficiaires de minima sociaux ou d'aides sociales, ainsi entre les années 2002 et 2005, pour chaque type d'aide, le nombre de bénéficiaires a augmenté, avec notamment, plus 444 bénéficiaires de RMI et plus 362 personnes ayant bénéficié d'une aide de la commission secours du CCAS. Ces aides sont significatives de la situation de précarité vécues par certaines familles, leurs évolutions attestent de la nécessité d'accentuer et de coordonner les interventions publiques .

	2002	2003	2004	2005	% 2002/2005
RMI	1196	1302	1472	1640	+ 11%
API	249	253	273	283	+13,65%
AAH	653	677	677	703	+7,6%
Allocataires en dessous du seuil des bas revenus	3288	3439	3709	3711	+12,86 %
Bénéficiaires d'une aide du CCAS	1155	1079	1349	1517	+ 31,34%

Cette évolution rejoint les constats repérés ces dernières années par les intervenants sociaux des sept Points Accueil Solidarité (PAS) du Conseil Général du Territoire de Belfort. Ceux-ci sont confrontés à une augmentation significative de la précarité : *situations d'isolement, éclatement de la cellule familiale, difficultés éducatives, prise en compte de publics nouveaux (travailleurs pauvres)* qui ne faisaient pas habituellement appel aux services sociaux. Ils notent également une recrudescence des procédures de surendettement, des demandes d'aides financières en forte hausse et des problèmes de logement, ...

Ces tendances rapportées par les travailleurs sociaux des PAS, ne se révèlent pas uniquement sur des secteurs géographiques particuliers, mais touchent, à des degrés variables, l'ensemble du périmètre départemental.

D'une manière générale, l'intervention publique sera centrée sur les publics les plus vulnérables, ceux qui ont besoin, en dehors des dispositifs de droit commun d'un accompagnement spécifique et de la mise en place de passerelles. Rétablir l'égalité des chances, assurer les conditions de réussite et de promotion individuelle constituent les objectifs transversaux de l'ensemble des actions conduites dans le cadre du CUCS.

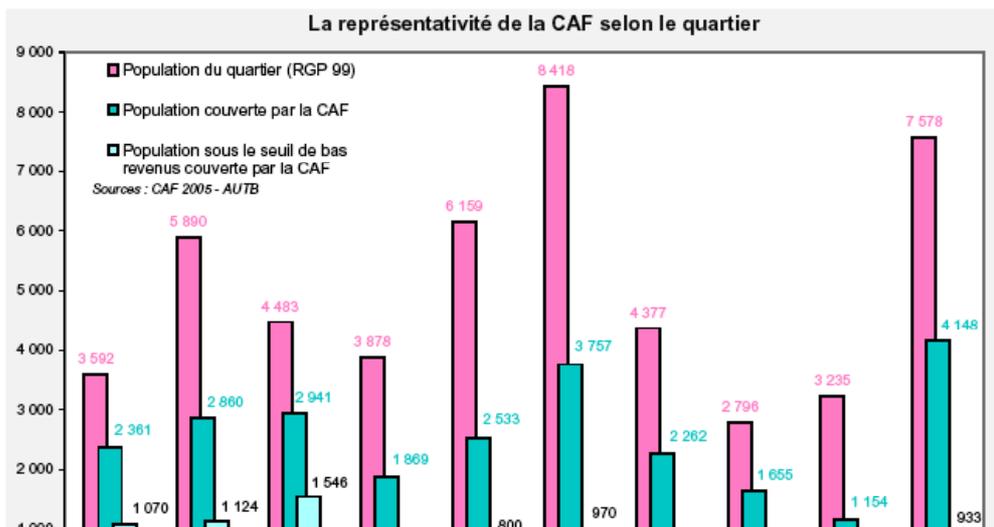
1.1.3. Des populations vulnérables présentes dans tous les quartiers, mais principalement concentrées dans les secteurs prioritaires

D'une manière plus générale, si les actions de rénovation urbaine et de cohésion sociale visent principalement les trois territoires prioritaires (Résidences, Glacis du Château et Arsot) qui **concentrent les difficultés urbaines et sociales**, les données concernant la localisation des publics fragiles montrent également une **dispersion de ce public** dans d'autres quartiers de la Ville

La lecture des 3 tableaux suivants illustre la répartition spatiale des bénéficiaires de minima sociaux, d'aides sociales ou de dispositifs d'insertion, on constate que la répartition concerne l'ensemble du territoire de la Ville de Belfort et qu'elle n'est pas uniforme sur tous les quartiers

Population et précarité		Glacis du Château	Résidence Bellevue	Résidence La Douce	Pépinière	Belfort Nord	Jean Jaurès	Mont Barres	Miottes Forges	Vieille Ville	Centre Ville	Belfort
Part des allocataires qui bénéficient d'une aide au logement	85,3%	77,1%	82,9%	74,1%	73,9%	72,1%	78,3%	55,1%	64,0%	74,2%	74,9%
	... du RMI	20,2%	19,7%	26,0%	13,9%	14,8%	12,1%	8,6%	12,3%	9,8%	8,2%	14,2%
	... de l'AP	2,4%	3,2%	3,8%	2,9%	3,1%	2,5%	1,9%	1,9%	1,5%	1,4%	2,4%
	... de l'AAH	5,3%	5,2%	5,8%	7,3%	5,4%	4,8%	3,2%	3,8%	2,9%	10,7%	6,1%
Part des allocataires sous le seuil de bas revenus		42,2%	41,6%	50,6%	33,1%	34,5%	28,2%	20,2%	26,3%	20,0%	23,4%	32,0%
Part des ménages qui bénéficient de la Commission Secours CCAS	6,1%	8,3%	6,0%	7,6%	3,3%	3,2%	3,0%	2,4%	1,8%	2,4%	4,2%
	... du FSL	11,3%	10,8%	10,7%	9,9%	6,6%	7,2%	6,5%	5,9%	2,2%	4,8%	7,3%
Personnes bénéficiaires du PLIE (parmi la population des 18-60 ans du quartier)		8,5%	6,8%	8,3%	6,9%	2,7%	2,4%	3,0%	3,0%	0,7%	2,0%	4,0%
Taux de pauvreté		38,4%	24,9%	42,7%	20,9%	17,8%	15,4%	16,9%	15,9%	7,4%	17,3%	21,5%

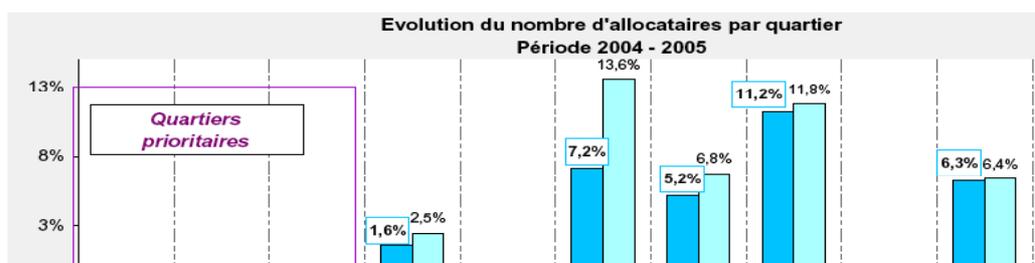
Sources : CAF, CG90, ville de Belfort 2005 - AUTB



Le même phénomène est perceptible à Offemont :

	Offemont	L'Arsot	Territoire de Belfort
Part des allocataires sous le seuil de bas revenus en 2005	40,8%	60,7%	25,8%

En effet, on notera par exemple, qu'entre 2004 et 2005, alors que le nombre d'allocataires de la CAF a augmenté de 2% sur l'ensemble de la ville de Belfort, cette augmentation concerne principalement les quartiers Jean Jaurès, le Mont les Barres et Miotte Forges, alors que le phénomène inverse se produit sur les quartiers dits prioritaires. Cependant, stricto sensu, cet indicateur ne constitue pas à lui seul un élément de précarité, en effet, est allocataire CAF tout ménage ayant des enfants sans que des conditions de ressources ne soient prises en compte. Par ailleurs, le graphique figurant ci-après, mériterait d'être complété par des éléments d'évolution de la population dans chaque quartier.



On notera l'évolution significative de la précarité du quartier Jean Jaurès. En effet pendant que le nombre d'allocataires CAF augmente de 7,2 %, pour la période 2004/2005, l'augmentation simultanée du pourcentage d'allocataires sous le seuil de bas revenus est de 13,6 %. Ces chiffres indiquent une fragilisation d'une partie de la population du quartier et alertent sur la vigilance à avoir face à ces tendances.

Une concentration des publics fragiles dans les grands quartiers d'habitat social :

Pour la plupart des indicateurs qui permettent de traduire la précarité de la population, on note **un écart entre les trois quartiers retenus au titre des territoires prioritaires des CUCS : les Résidences et les Glacis du Château à Belfort, l'Arsot à Offemont et les autres quartiers de ces communes.**

- Les Résidences et les Glacis du Château à Belfort : il faut noter que 40 % environ des bénéficiaires de minima sociaux et de prestations d'aides sociales sont domiciliés sur les deux quartiers.

ANNEE 2005

- Nombre de bénéficiaires d'une aide	Belfort	Residences Bellevue	Residences la Douce	Les Glacis
- Allocataires sous le seuil de bas revenus	3711	497	592	406
- Bénéficiaires RMI	1640	235	292	195
- API	283	38	43	23
- AAH	703	62	65	51
- Bénéficiaires d'une aide de la commission de secours du CCAS	1517	347	146	120

- Sur un nombre total de 3 711 allocataires vivant sous le seuil de bas revenus, 1 495 sont domiciliés dans les deux quartiers prioritaires soit plus de 40 %, cette même proportion est relevée pour les bénéficiaires du RMI, de l'API de l'AAH et des aides de la commission du CCAS ; un pourcentage plus important est observé pour les bénéficiaires de RMI (44 %).

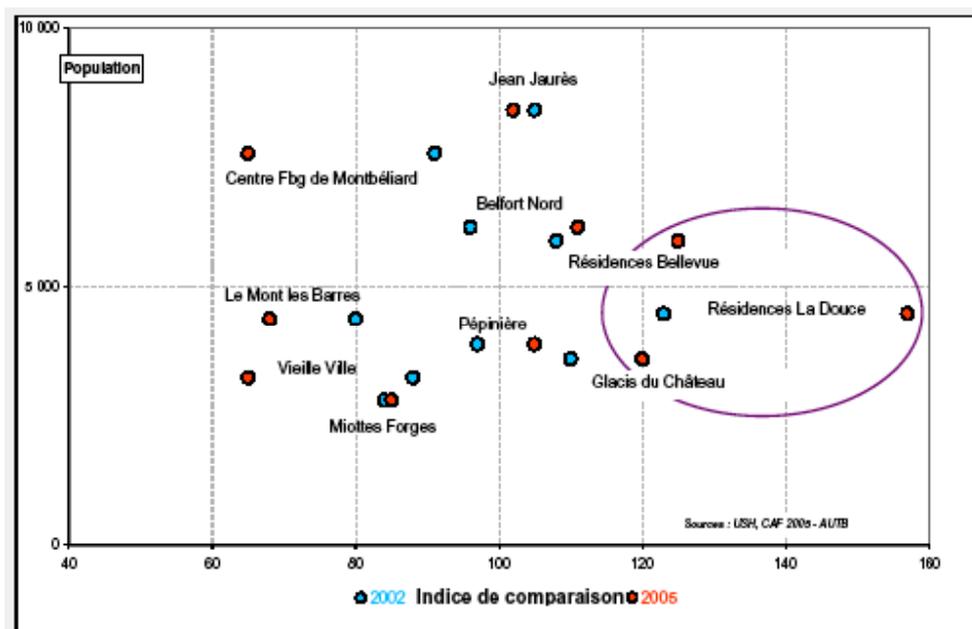
Si les actions menées dans le cadre des précédents dispositifs de la Politique de la Ville ont pu indéniablement améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers les plus populaires, elles n'ont cependant pas été globalement suffisantes pour inverser les tendances observées à partir de l'indice synthétique de précarité¹ réalisée par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Belfortaine suite à la commande de la Ville.

Cet indice est constitué des indicateurs suivants :

- Part des ménages HLM avec revenu < 40% des plafonds PLUS
- Part des bénéficiaires de l'API parmi les allocataires CAF
- Part des RMistes parmi les allocataires CAF
- Part des bénéficiaires de l'AAH parmi les allocataires Caf
- Part des allocataires CAF sous le seuil de bas revenus

Il permet de suivre les évolutions sur trois ans de chaque quartier dans le temps et par rapport à la ville de Belfort prise dans son ensemble.

¹ réalisée par l'AUTB dans le cadre de l'observatoire social des quartiers



Sur une période de 4 ans de 2002 à 2005, on constate :

- une poursuite de la dégradation de l'indice de fragilité des Résidences la Douce (+ 10 points) et Résidences Bellevue (+14 points),
- une amélioration de l'indice de fragilité des Glacis du Château (- 11 points).

Cependant ce dernier constat demanderait à être pondéré. En effet, nous ne disposons pas aujourd'hui d'éléments d'appréciation qualitative des conséquences des relogements réalisés sur le quartier. Est-il erroné de penser que ce sont les publics les plus vulnérables qui ont bénéficié d'un relogement ? Quel a été l'impact des relogements sur la population globale du quartier ?

Sur les deux quartiers belfortains, on constate les évolutions suivantes :

	Résidences			Glacis du Château		
	2003	2005	%	2003	2005	%
RMI	430	527	+ 11 %	173	195	
API	73	81	+ 11 %	27	23	
AAH	149	127	- 14 %	54	51	
Allocataires sous le seuil de bas revenus	1095	1089	- 0,8 %	430	406	
Bénéficiaires d'une aide du CCAS	386	493	+ 28 %	84	120	

Pour le quartier des Résidences, le nombre d'allocataires vivant sous le seuil des bas revenus est en diminution. Cependant, il faut s'interroger sur la pondération de cette observation. En effet, on peut légitimement penser que les opérations de démolitions/relogements ont eu des effets sur le nombre global d'habitants du quartier et cela laisse présager d'une baisse probable de la population.

De fait, les évolutions de deux indicateurs alertent doublement l'attention. Il s'agit de celles relatives aux bénéficiaires de RMI et aux personnes ayant reçu une aide de la commission secours du CCAS. Leur nombre est en augmentation significative. Les situations d'urgence et de premières nécessités ont entraîné l'intervention de la commission de secours du CCAS pour 493 personnes, soit une augmentation entre 2003 et 2005, de 107 bénéficiaires. On comptabilise également 97 foyers supplémentaires vivant des allocations du RMI.

Pour le quartier des Glacis, la même tendance est observée pour les personnes ayant bénéficié d'une aide de la commission de secours du CCAS. Leur nombre passe de 84 à 120. On peut noter que malgré les opérations de relogements, le nombre des aides passe de 84 à 120, le nombre de bénéficiaires du RMI augmente de 22.

➔ Le CUCS concentrera ses efforts sur trois territoires prioritaires :

Carte

... mais, des publics fragiles également à l'échelle des autres quartiers

Bénéficiaires de minima sociaux et d'aides sociales

	Ensemble des Quartiers hors ZUS
- Allocataires sous le seuil de bas revenus	2 216
- Bénéficiaires RMI	918
- API	179
- AAH	525
- Bénéficiaires d'une aide de la commission de secours du CCAS	904

Pour le quartier de Belfort Nord, l'indice de fragilité, observé sur une période de 4 ans (2002 à 2005) fait un bond en augmentant de 10 points traduisant une fragilisation de ce quartier : l'indice n'avait jamais été aussi élevé, dépassant le niveau de l'indice 2002 des Résidences-Bellevue.

Quant à Jean Jaurès, le quartier retrouve son niveau de 2002. La baisse enregistrée en 2003 (- 20 points) ne s'est pas prolongée dans le temps. Ce quartier demeure fragile, ainsi que nous l'avons constaté précédemment avec l'évolution du pourcentage d'allocataires CAF en dessous du seuil de bas revenus. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires du RMI passe de 166 en 2004 à 219 en 2005.

L'augmentation du chômage, les difficultés du retour à l'emploi durable, et plus marginalement les relogements menés dans le cadre des opérations de démolition ainsi que les ressources qu'offre une frange du parc privé à des publics en difficulté constituent les principales hypothèses pour expliquer la fragilisation de ces quartiers.

Concernant l'impact des relogements, il s'agira dans la durée, d'apprécier leurs effets sur l'évolution de la situation des quartiers en identifiant des indicateurs idoines, quantitatifs et qualitatifs.

Sans disposer pour l'heure d'indicateurs équivalents (Offemont n'étant pas adhérente à l'Observatoire des quartiers mis en œuvre par l'AUTB), des évolutions similaires semblent se produire pour le quartier de Ganghoffer et des casernes à Offemont.

Les destins liés des quartiers de l'Arsot et de Ganghoffer sont avérés, tant du point de vue géographique, qu'en ce qui concerne le fonctionnement (les commerces et services auxquels peuvent avoir recours les habitants de l'Arsot sont situés à Ganghoffer) que du point de vue des proximités familiales.

Cette situation s'est encore renforcée ces dernières années suite au relogement de certaines familles de l'Arsot à Ganghoffer consécutivement aux démolitions. Arsot et Ganghoffer constituent de plus en plus une seule entité.

Les évolutions urbaines de ces dernières décennies ont montré la complexité et l'interdépendance à l'échelle d'une ville ou agglomération des phénomènes de valorisation/dévalorisation des espaces géographiques et de flux de population qui en découlent.

C'est pourquoi :

- Au-delà des trois quartiers prioritaires du CUCS, une vigilance devra être portée à l'évolution des autres quartiers de Belfort et d'Offemont, notamment à travers un partage des outils et des observatoires entre les différents partenaires (Villes, Conseil Général, CAF, Bailleurs sociaux). Ces observations partagées alimenteront les instances de pilotage du CUCS et elles pourront les alerter, le cas échéant. Il sera donc essentiel en s'appuyant sur les dispositifs existants, de définir les modalités de mise en commun, d'exploitation et de mise en cohérence des indicateurs détenus par chaque institution. Dans le souci d'une compréhension partagée des problématiques inhérentes aux secteurs classés en Zones Urbaines Sensibles, le Conseil Général s'engage dans le cadre du CUCS à mettre les indicateurs tirés de l'Observatoire Social Départemental à disposition des partenaires.
- Le CUCS devra également veiller à rétablir l'équité entre les quartiers sans générer une inégalité entre les publics à situation comparable. C'est pourquoi, en fonction de chaque problématique, on retiendra l'échelle d'intervention la plus pertinente au regard de cet objectif.

La démarche proposée sera particulièrement attentive à l'action, elle visera une coopération renforcée des acteurs sur le traitement des situations nécessitant l'action publique ; elle tendra à une mise en cohérence de l'intervention des différents services afin d'améliorer l'efficacité de la réponse apportée.

C'est également dans ce contexte que le Conseil Général du Territoire de Belfort s'inscrira dans un partenariat actif en lien direct avec ses champs de compétences et en particulier sur les axes "Prévention", "Accompagnement socio-éducatif des familles" et "Jeunesse". Il orientera prioritairement ses interventions dans les domaines suivants :

- l'accompagnement social des publics en difficulté sur le plan individuel ou collectif ;
- la mise en œuvre d'une politique de prévention sur ses différents champs de compétence ;
- l'engagement fort sur la question d'un accès aux droits rapide ;
- le développement d'un partenariat dynamique avec l'ensemble des acteurs positionnés sur le champ social.

- **La mobilisation chez l'ensemble des partenaires de leurs crédits de droit commun devra concourir au développement d'actions en faveur des quartiers.**

Si la politique de la ville a contribué à renforcer l'articulation des politiques publiques locales de tous les partenaires, elle doit aussi être l'occasion de mobiliser l'ensemble des crédits de droit commun dans le cadre de ce contrat afin de rendre l'action des signataires plus efficiente.

Le CUCS : quatre principes généraux d'intervention

1. Poursuivre l'action engagée pour développer les dynamiques en place et permettre aux partenaires, comme aux habitants de garder une bonne lisibilité des évolutions en cours et des changements-opérés.
2. Concentrer l'action sur des territoires prioritaires pour l'action du CUCS (Les Résidences, Les Glacis du Château à Belfort et l'Arsot à Offemont), mais conserver une vigilance et le cas échéant mettre en œuvre un suivi préventif pour d'autres quartiers de Belfort et d'Offemont (quartiers des Casernes et de Ganghoffer).
3. Accentuer l'intervention auprès des publics les plus vulnérables, au vu des spécificités sociales lourdes observées et rétablir l'équité entre les quartiers sans générer une inégalité entre les publics à situation comparable. C'est pourquoi, en fonction de chaque problématique, on retiendra l'échelle d'intervention la plus pertinente au regard de cet objectif.

On recherchera une bonne articulation des échelles d'intervention (quartiers, ville, agglomération) pour renforcer la cohérence de l'action publique des différents intervenants sur les territoires prioritaires - institutions, Caf, les bailleurs, les services publics de l'Etat, les Villes, la Communauté d'Agglomération, le Département, les acteurs que sont les associations et les habitants.

4. Identifier des objectifs et des indicateurs de performance qui permettront de rendre la mesure de l'impact des actions entreprises pertinente.

Pour faciliter la clarté et la lisibilité du CUCS, les priorités sont organisées selon différents axes thématiques.

Cette approche cloisonnée ne doit en aucun cas occulter l'interaction entre ces différents thèmes. De nombreux objectifs et actions sont communs à plusieurs thèmes.

- ➔ **La plus value attendue par le CUCS est précisément de réussir à combiner au mieux ces différentes thématiques pour créer une complémentarité et une synergie favorables à l'atteinte des objectifs que se sont fixé les partenaires signataires du présent contrat.**

Les six volets thématiques retenus correspondent aux aspects fondamentaux qui structurent la vie des habitants : se loger, être en bonne santé, bénéficier d'une éducation de qualité qui favorise l'épanouissement des enfants et des adolescents et les prépare à leur future vie d'adulte et de citoyen, pouvoir accéder à un emploi, vivre dans un environnement sûr, avoir la garantie d'un égal accès au droit, être reconnu en tant que citoyen.

Volet 1 : Habitat et Cadre de vie : la cohésion urbaine et sociale autour des programmes de rénovation urbaine.

Volet 2 : Santé : la Prévention et accès aux soins.

Volet 3 : Economie : l'accès à l'emploi et développement économique.

Volet 4 : Réussite éducative et parentalité : l'égalité des chances .

Volet 5 : Prévention de la délinquance et sécurité : le vivre ensemble.

Volet 6 : Développement de la citoyenneté, accès aux droits et intégration : le plein exercice de la citoyenneté.

La lutte contre les discriminations constituera un objectif transversal à l'ensemble de ces volets thématiques.

Chaque axe sera décliné en quatre sous parties :

1 Le rappel du contexte :

Une ambition et un engagement

La démarche de CUCS s'inscrit dans une ambition et un engagement national et local. Pour chacun des axes, des actions ont été menées, des dispositifs de droit commun ou de politique spécifique préexistent. Les éléments les plus significatifs au regard du CUCS seront rappelés ici.

2 Le rôle du CUCS :

Cette partie précisera les plus values spécifiques attendues du CUCS dans un contexte de politiques publiques souvent plurielles (rappelés préalablement dans la présentation du contexte).

3 Les objectifs prioritaires du CUCS :

Les objectifs prioritaires qui permettront de fonder et de déterminer la trame des programmations annuelles du CUCS.

4 Propositions d'actions:

Il s'agira ici de montrer le type d'actions qui pourront être menées, notamment en 2007.

Cette présentation distinguera les actions concernant Belfort et Offemont.

LE CONTEXTE

Les trois quartiers prioritaires identifiés dans le CUCS, les Résidences et les Glacis à Belfort et l'Arsot à Offemont, ont depuis le début des années 1980 fait l'objet d'aménagements urbains d'envergure et de politiques de développement social, de soutien à la vie associative et de participation des habitants qui, malgré les phénomènes de précarisation à l'œuvre, ont permis de prévenir toute "ghettoïsation".

Projets de renouvellement urbain et développement social urbain ont ainsi été conjugués pour prévenir l'exclusion. Les procédures "politique de la ville", qui se sont succédées, ont permis d'affirmer les objectifs de restructuration urbaine et d'amorcer leur mise en œuvre.

Rappel de l'action passée

Le projet de rénovation urbaine du quartier des résidences

Ce projet a été amorcé dans le cadre du Contrat de Ville 1994/2000.

Il vise tout à la fois à :

- remodeler le quartier, notamment par des démolitions d'immeubles permettant un complet réaménagement du secteur dit "Baudin" à l'Est du quartier et par la poursuite des opérations d'aménagement engagées avec la démolition de la Locomotive (260 logements) ;
- ouvrir le quartier sur le reste de la ville en réalisant la première tranche du boulevard Kennedy ;
- valoriser l'habitat maintenu, par des résidentialisations et une politique ambitieuse de réhabilitations ;
- renforcer la présence de services publics et commerciaux à l'instar de la restructuration du centre commercial « Carré Liberté » sous l'égide du Département .

Le projet de rénovation urbaine du quartier des Glacis du Château

Engagé dès 2001, dans le cadre du Grand Projet de Ville, le projet urbain entend répondre aux dysfonctionnements constatés en prévoyant des interventions lourdes sur le bâti, notamment par la restructuration profonde du cœur du quartier et par son ouverture au reste de la ville.

Le prolongement de la rue Parant, par la rue Haxo, ouverte en 2004, a constitué la première étape de ce remodellement des Glacis du Château.

Le projet de rénovation urbaine du quartier de l'Arsot à Offemont.

Ce projet a été amorcé dans le cadre du Grand Projet de Ville (GPV).

Les objectifs principaux ont été :

- Désenclavement, réhabilitations et premières démolitions de bâtiments (98 logements entre 2002 et 2003).
- Intégration urbaine et ouverture du quartier à son environnement (proximité de Belfort et de Valdoie) et rattachement du quartier au Centre Bourg d'Offemont.

Une nouvelle étape : le projet de renouvellement urbain conventionné avec l'ANRU

Le conventionnement avec l'ANRU pour la période 2006-2010 marquera une nouvelle étape avec la poursuite des démolitions, la diversification des types d'habitats, la valorisation des équipements publics et commerciaux et la restructuration des espaces extérieurs.

Projet de renouvellement urbain et contrat urbain de cohésion sociale sont les deux faces d'un même projet. Il s'agit d'articuler étroitement ces deux démarches pour une seule ambition.

Pour mémoire, les principaux points de ce programme de rénovation urbaine sont les suivants :

⇒ **La démolition de logements sociaux**

Le programme de démolitions concerne, pour la période 2006-2010, 537 logements locatifs sociaux, sur l'ensemble des trois quartiers de l'agglomération belfortaine, concernés (Résidences - Glacis du Château à Belfort - l'Arsot à Offemont).

Ces décisions de démolitions s'inscrivent dans la politique de l'habitat menée par la Communauté d'Agglomération Belfortaine, visant au développement harmonieux et équilibré de son territoire

Elles vont permettre ,sur les sites ainsi libérés, la production d'une nouvelle offre de logements de qualité et la réalisation de projets de recomposition urbaine, notamment l'aménagement des espaces publics.

Seront réalisés :

- des constructions de logements locatifs ou en accession à la propriété sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée ;
- la valorisation des espaces extérieurs.

⇒ **La reconstitution ou création de l'offre locative sociale, selon la règle "un logement démoli - un logement reconstruit", 537 reconstructions dont,**

- ↳ 177 logements reconstruits sur les trois quartiers, dont 108 sur le quartier des Résidences et 69 à l'Arsot.
- ↳ 360 logements reconstruits sur le reste du territoire de l'agglomération.

➤ Le changement d'usage de logements sociaux

Sur le quartier des Résidences :

- ↳ création de l'Agence Ouest, sise place Schumann, par Territoire Habitat afin d'améliorer la Gestion Urbaine de Proximité engagée par ce bailleur,
- ↳ aménagement d'un immeuble «Habitat Senior» par la Ville de Belfort en partenariat avec Territoire Habitat.

➤ La réhabilitation de logements sociaux conservés sur le site

1 606 logements sociaux vont faire l'objet d'interventions fortes sur les trois quartiers, afin de conserver une offre locative sociale de qualité.

➤ Les résidentialisations

Le programme de résidentialisation, sur la période 2006-2010, porte sur 4 immeubles et concerne 306 logements.

➤ La diversification des statuts de l'habitat

➤ La recherche de mixité dans la reconstruction ou la création de logements

La production d'une offre nouvelle en logement permet de développer et de diversifier les types et les statuts, favorisant ainsi la mixité de l'habitat.

Pour le quartier des Résidences :

- ↳ Construction de 70 logements privés sur le site Baudin ;

Pour le quartier des Glacis du Château :

- ↳ 12 logements locatifs privés.

Pour le quartier de l'Arsot à Offemont :

- ↳ Construction de 69 logements par Territoire Habitat : 47 en collectif, 22 en individuel ;
- ↳ Construction de 35 logements locatifs privés ;
- ↳ Construction de 27 logements en accession sociale à la propriété : 7 en collectif, 20 en individuel.

➤ Les interventions sur les espaces et les équipements

La création de services de proximité et/ou la restructuration et la requalification des équipements publics ont pour objectif de diversifier les fonctions urbaines. Il s'agit de renforcer l'attractivité des quartiers d'habitat social afin d'améliorer le cadre de vie et les conditions de vie, d'adapter les équipements aux attentes des habitants.

➤ Le développement économique, commercial ou artisanal

L'un des objectifs des projets de rénovation urbaine des quartiers est de créer un environnement urbain favorable au maintien et à la création d'entreprises et d'activités commerciales.

À ce titre, la rénovation et la redynamisation de l'appareil commercial participent de la diversification des fonctions urbaines et de l'amélioration de l'attractivité des quartiers.

➤ La gestion Urbaine de Proximité, une préoccupation partagée déjà ancienne

Pour Belfort, comme à Offemont dans le cadre du conventionnement avec l'ANRU, une convention de gestion urbaine de proximité sera formalisée dans le courant de l'année 2007. Elle permettra de mettre en adéquation le projet de rénovation urbaine et les modalités de sa pérennisation. Il s'agira de le faire vivre en créant les conditions effectives de son entretien. Cet engagement renforcera la dynamique initiée depuis de nombreuses années ; les acteurs locaux que sont les Villes, la Communauté d'Agglomération Belfortaine, le Conseil Général et les bailleurs sociaux (Territoire Habitat, Néolia), ont en effet engagé, tout particulièrement sur les quartiers des Résidences et des Glacis du Château à Belfort, une démarche de gestion urbaine de proximité visant à :

- ↳ Améliorer la qualité des services rendus dans tous les domaines de la gestion urbaine et sociale (habitat - sécurité - espaces publics - équipements publics- vie sociale, ...).
- ↳ affermir l'existant dans la convention qui sera signée entre les partenaires.

A Offemont, une étude de clarification foncière est programmée pour le second semestre de l'année 2007. Outre son objectif de clarification des espaces suite à la mise en œuvre du projet de renouvellement foncier du quartier, cette clarification doit permettre la contractualisation d'une démarche de gestion urbaine de proximité.

Cette étude prévoit une analyse de la situation foncière actuelle par la délimitation des parcelles et une identification des propriétaires, puis un projet de redécoupage foncier permettant d'ajuster les parcelles aux propriétés suite à la restructuration du quartier.

Sur cette base, il s'agira ensuite :

- d'établir un diagnostic afin de recenser l'ensemble des acteurs de la gestion du quartier, leurs tâches, leurs secteurs d'intervention, les coûts et les moyens mis en œuvre ;
- de proposer un plan d'action de gestion urbaine de proximité à terme.

⇒ L'amélioration de la qualité des services urbains avec :

L'adaptation des règles de domanialité, se traduisant notamment par :

- ↳ La collecte des déchets ménagers et l'aménagement des éco-points : une vingtaine de points d'apports volontaires est répartie sur le quartier des Résidences et six répartis sur le quartier des Glacis du Château. Pour une meilleure insertion paysagère de ces éco-points, un programme pluriannuel d'aménagement et de rénovation sera élaboré. Parallèlement une démarche globale d'enterrement des containers poubelles est étudiée.
- ↳ La signalétique des équipements et des services publics.
- ↳ L'amélioration de l'entretien des espaces publics par la mise en place d'un "service plus" permettant en partenariat avec les bailleurs sociaux, les régies de quartiers, et les services publics de développer des modes d'interventions adaptés et de renforcer les dispositifs de coordination et de mutualisation des moyens existants tout en réalisant l'extension des prestations "propreté et maintenance" des espaces extérieurs confiés aux Régies de Quartier des Résidences et des Glacis du Château ainsi que la mise en place d'un service "détagage" par le service Propreté de la Ville de Belfort, étendu des bâtiments publics aux bâtiments privés, dans un souci de lutter de façon systématique contre le phénomène de pollution visuelle dans la ville.
- ↳ La poursuite des opérations de réfection des peintures des halls d'immeubles, confiée par Territoire Habitat aux Régies de Quartier des Résidences et des Glacis du Château.

⇒ L'amélioration de la tranquillité publique et de la sécurité

L'amélioration de la tranquillité publique constitue un enjeu fondamental de la Gestion Urbaine de Proximité et de l'évolution des quartiers.

Divers dispositifs d'adaptation des modes d'interventions des organisations impliquées dans cette problématique ont été engagés (interventions des week-ends, optimisation de la gestion urbaine de proximités, interventions similaires sur les espaces publics ...) et seront poursuivis, notamment dans le cadre du Contrat Local de Sécurité (CLS) avec :

- ↳ Une présence humaine accrue, via les acteurs de terrains des différentes institutions les Agents Locaux de Médiation Sociale (ALMS) et l'équipe d'animateurs - médiateurs de la Ville de Belfort, les éducateurs de prévention du Conseil Général, les participants des cellules de repérage, des gardiens d'immeubles de Territoire Habitat.
- ↳ La mise en place d'instances de concertation spécifiques : Cellule de Veille - Groupes de Résolution de Problèmes (GRP) - à Belfort, Groupes Acteurs de Terrains - Cellule de Repérage qui visent à apporter des réponses, coordonnées et concertées aux actes de délinquance, d'incivilités et au sentiment d'insécurité, ou encore de décrochage scolaire.
- ↳ La mise en oeuvre dans le cadre du Contrat Local de Sécurité signé en juillet 2005 couvrant l'ensemble de la zone « police » d'opérations réalisées notamment au sein des quartiers visant à renforcer la sécurité passive et situationnelle, (éclairage public, mise sous alarme des bâtiments communaux, vidéosurveillance).

➤ L'implication et la participation des habitants

La mise en œuvre, mais surtout la réussite a posteriori d'un projet de rénovation urbaine ne sont effectives que par une prise en compte réelle des besoins et attentes des habitants.

Au travers de la recherche de la participation des habitants dans la démarche de la Gestion Urbaine de Proximité, il s'agit de travailler sur les processus d'appropriation du quartier. L'enjeu consiste à faciliter les relations sociales, à valoriser et à responsabiliser les habitants en les reconnaissant comme des interlocuteurs à part entière du bailleur et des collectivités locales, à soutenir leurs capacités d'initiatives, d'intervention et de régulation.

Afin de rendre effective cette volonté de promouvoir et de favoriser la concertation :

- La Ville de Belfort s'appuie sur :
 - ↳ Les Conseils de Quartier.
 - ↳ Les permanences de quartier de la Ville de Belfort, installés au cœur du centre commercial "Carré Liberté" pour les Résidences et dans les murs de la Maison de Quartier pour les Glacis du Château.
 - ↳ Les régies de quartier des Résidences et des Glacis du Château.
 - ↳ Les maisons de quartier habilitées « centre social » servant de levier à la démocratie sociale.
- La Commune d'Offemont utilise les instances existantes afin d'assurer la concertation avec les habitants et leur information : les conseils d'écoles, les associations, les rendez-vous du Maire, les réunions publiques, Le centre social Clé, etc...

La presse et la diffusion de la revue communale participent également à l'information de la population offemontoise.

Dans le cadre du CUCS, il est envisagé de rencontrer chaque famille des quartiers de l'Arsot et de Ganghoffer afin d'établir un diagnostic sur leur situation face à l'emploi. Ces rencontres seront l'occasion de leur présenter le projet de rénovation urbaine du quartier : les changements à venir sur le bâti et les conséquences en termes de relogement.

- Du côté des bailleurs sociaux (Territoire Habitat et Néolia), la Gestion Urbaine de Proximité s'appuie sur le plan de concertation collective, instauré par la loi du 13 décembre 2000 relative à la "Solidarité Urbaine et au renouvellement urbain", qui vise à faciliter et à rendre plus efficace la concertation entre le bailleur social, ses locataires et leurs amicales, au travers des opérations de réhabilitation et de démolition.

LE ROLE DU CUCS

Les actions concernant l'évolution des territoires seront mises en œuvre dans le cadre des projets de renouvellement urbain (ANRU), celui-ci vise la transformation urbaine des quartiers.

Le CUCS pourra venir appuyer les actions menées en favorisant une bonne appropriation du projet par les habitants et renforcer la mise en œuvre d'une réelle mixité sociale.

Par ailleurs, par ses effets démultiplicateurs, grâce à la dynamique impulsée et au partenariat développé, il contribuera à l'atteinte des objectifs des autres volets : accès à l'emploi, réussite éducative, prévention, citoyenneté et intégration.

Enfin, il veillera, par une bonne observation des mécanismes en jeu et un accompagnement des publics à reloger, afin d'éviter que les opérations de revalorisation des territoires prioritaires ne viennent déqualifier d'autres territoires.

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU CUCS

- Prendre en compte la stratégie partagée de développement de l'habitat social à l'échelle intercommunale élaborée dans le cadre du PLH et accompagner le projet de Rénovation urbaine.
La mise en œuvre de cet axe stratégique repose sur deux démarches complémentaires, l'une centrée sur les territoires et la seconde sur les habitants.
Tout d'abord, il s'agit de rechercher l'équilibre social au sein de l'agglomération, avec notamment, le développement d'une offre équilibrée de logements sociaux sur l'ensemble du territoire. Ceci devra accompagner les efforts visant à réduire la spécialisation sociale dans les zones urbaines sensibles et à renforcer les actions permettant une mixité des statuts de l'habitat. Enfin, il faudra poursuivre le projet de développement social des quartiers qui a pour objectif la promotion et la participation des habitants.
- Accompagner les ménages relogés dans le cadre d'opérations de démolition pour favoriser une bonne insertion dans leur nouvel espace de vie. Il s'agira de conduire des enquêtes locales de satisfaction auprès des ménages relogés à l'occasion des opérations de rénovation urbaine, afin de repérer les éventuelles difficultés d'adaptation des ménages à leur nouveau logement, dans le but d'y remédier.
- Évaluer l'impact des opérations de démolitions - relogements.

Une partie des ménages à reloger est composée de grandes familles : la taille moyenne des ménages dans les quartiers prioritaires est supérieure à la moyenne de l'ensemble des quartiers de la ville (2,56 personnes par ménage aux Résidences Bellevue, 2,77 aux Résidences La Douce et 2,85 aux Glacis pour 2,22 en moyenne à Belfort et 3,52 pour le quartier de l'Arsot pour 2,96 à Offemont). De plus, leur niveau de ressources est souvent faible. Ces caractéristiques conditionnent fortement leur relogement et sa localisation. En effet, l'offre

potentielle disponible n'est pas répartie uniformément dans l'agglomération. L'analyse d'indicateurs, comme la taille du parc, les niveaux de loyers, les taux de rotation tant du parc social que privé, montre une disponibilité potentielle des logements non homogène sur l'ensemble de l'agglomération.

Cette situation doit être prise en compte afin d'identifier les moyens qui permettront d'en atténuer les effets :

L'étroitesse de l'offre actuelle disponible correspondant aux besoins des ménages nécessite :

- de construire sur l'agglomération une stratégie de trajectoires résidentielles valorisantes.
- d'éviter un déplacement - concentration des ménages au profil socio-économique fragile sur quelques segments de parc de certains quartiers, en raison du manque de diversité de l'offre disponible.

C'est pourquoi, il apparaît souhaitable de renforcer le suivi des opérations de relogement.

Le recueil de ces informations pourrait venir compléter les données de l'observatoire des quartiers.

- d'intégrer et de réduire l'écart de phasage entre les opérations de relogements/démolition et de construction, cette situation pouvant générer des tensions supplémentaires sur le marché du logement et notamment du logement social.

Favoriser une bonne appropriation par les habitants des transformations opérées sur leur quartier.

- Identifier les opportunités et actionner les leviers offerts par le renouvellement urbain pour favoriser l'insertion économique et sociale des publics les plus « fragiles ». Par exemple saisir le moment du relogement d'une famille pour identifier les manques et les attentes de chacune des personnes du foyer et ainsi mettre en œuvre une réelle insertion sociale grâce à des outils appropriés (suivi social, formation, aide à l'emploi, ...) et d'une manière systématique, utiliser tous les leviers de la charte d'insertion ANRU, pour permettre aux habitants de participer aux travaux.
- Appuyer et renforcer à l'aide des actions prévues dans les autres volets du CUCS, les objectifs que se sont fixés les partenaires signataires de la convention ANRU, notamment ceux visant à :
 - ↳ Remédier aux dysfonctionnements urbains et sociaux.
 - ↳ Développer la mixité sociale et l'accessibilité à une offre de logements de qualité.
 - ↳ Renforcer l'accès aux services implantés dans les quartiers.
 - ↳ Diversifier l'offre d'habitat.
 - ↳ Améliorer le cadre de vie.
 - ↳ Améliorer le lien social et les rapports institutions/habitants.
 - ↳ Améliorer la Gestion Urbaine de Proximité.
 - ↳ Développer la qualité des services et des équipements existants.

PROPOSITION D' ACTIONS

Pour 2007

➤ POUR BELFORT ET OFFEMONT

- La formalisation et la mise en œuvre de la convention «Gestion urbaine de proximité» dans le cadre de l'ANRU sur les trois quartiers.
- La formalisation et la mise en œuvre de la charte d'insertion ANRU.
- La mise en commun d'un suivi du relogement en lien avec les bailleurs sociaux.

➤ POUR BELFORT :

- La relocalisation de la régie de quartier des Glacis du château.
- La relocalisation du club ados des Glacis du Château.

➤ POUR OFFEMONT :

En 2007

- La présentation du projet de restructuration du quartier lors de réunions publiques et par le biais de rencontres avec les familles dans le cadre des actions «emploi».

Après 2007

- La formalisation et la mise en œuvre de la convention «Gestion urbaine de proximité» dans le cadre de l'ANRU.
- La relocalisation d'une partie des activités de l'Association CLE sur la Salle Polyvalente située dans le quartier de l'Arsot, à l'issue de son extension programmée dans le cadre du dispositif ANRU.
- La mise en place d'une fiche de suivi du relogement en lien avec le bailleur.

LE CONTEXTE

Bien que le contrat de ville 2000-2006 n'ait réservé qu'une faible place à la santé au regard des autres thématiques, de nombreuses actions ont été menées dans ce domaine, tant à Belfort qu'à Offemont.

Sur Belfort, une politique globale d'éducation à la santé est menée depuis de nombreuses années sur tout le territoire de la Ville, cette démarche volontariste conduite par le service municipal de la santé en partenariat étroit avec les partenaires institutionnels visant à renforcer la lisibilité et la mise en cohérence des actions, à évaluer et adapter l'offre de santé, et à associer les citoyens et les usagers à la réflexion et la concertation autour des questions de santé. Naturellement dans ce cadre, une attention particulière a été portée aux problématiques identifiées dans les quartiers prioritaires et aux réponses qui ont alors, été proposées.

BELFORT

► Sur l'ensemble de la Ville :

À Belfort, la politique de santé conduite par le Service Municipal de la santé dont les grandes orientations ont été définies par le Conseil Municipal du 26 septembre 2003, comporte des mesures spécifiques à l'égard des personnes en situation de précarité économique et sociale.

De nombreuses actions d'éducation à la santé ont notamment été développées par le service municipal de la santé au sein des établissements scolaires **auprès des enfants** (par exemple, l'alimentation, la prévention des abus sexuels, le sommeil, l'estime de soi, la violence, le droit de l'enfant, le tabac, ...), **mais aussi auprès des parents**. Le bilan 2005 de ces actions santé mentionne que «certains parents sont très assidus et participent régulièrement aux réunions ; ils proposent les thèmes dont ils souhaitent débattre en réunion. Les échanges sont riches. Le constat de la difficulté d'être parent revient souvent».

La santé mentale a également été une préoccupation, autour principalement de deux actions :

➤ Le point Accueil Ecoute Jeune (P.A.E.J.)

Ce lieu d'écoute et de soutien cofinancé par l'Etat et la Ville de Belfort a permis en 2005, d'accompagner 52 adolescents et jeunes en souffrance et en difficulté psychique et psychologique (mal être, dépression, difficultés scolaires, conduites suicidaires, difficultés relationnelles).

➤ Le dispositif de santé mentale

Le dispositif facilite l'accès à une psychothérapie en secteur libéral. Assurées par six praticiens, les consultations ont permis en 2005 à 131 personnes, notamment des bénéficiaires de minima sociaux, de trouver une prise en charge adaptée à leurs besoins.

Plusieurs indicateurs alertent sur l'aggravation des situations de souffrance, de vulnérabilité ou encore d'isolement de certains publics (augmentation significative du nombre de bénéficiaires et notamment des jeunes adolescents, élévation des problématiques liées à la violence...).

Parallèlement, des actions sont également développées au sein de centres culturels et de maisons de quartier, autour de divers objectifs :

- ↳ Intégrer des informations sur des thèmes de santé.
- ↳ Promouvoir l'importance de l'équilibre alimentaire.
- ↳ Affirmer l'importance de se sentir bien dans son corps.
- ↳ Permettre des échanges interculturels, favoriser et valoriser les savoir-faire.
- ↳ Echanger pour détecter les difficultés et les besoins, leur permettre de s'exprimer.
- ↳ Éventuellement selon les souhaits, faire intervenir des professionnels experts sur certaines thématiques.
- ↳ Faire sortir de l'isolement, accompagner, informer, responsabiliser, pour amener à plus d'autonomie et d'initiatives personnelles de la part des participantes. Créer des liens.

► Concernant les deux quartiers belfortains ciblés prioritairement dans le cadre des CUCS, des actions spécifiques en matière de santé y ont été développées.

Ainsi dès 2000 la ville de Belfort a-t-elle souhaité développer dans la lignée du concept ville - santé de l'OMS, des actions qui visent à promouvoir la santé pour tous. C'est dans cette mouvance qu'est né en 2001 le projet "les Glacis de la santé" : « une recherche - action avec pour objectif l'idée d'un partenariat entre professionnels et habitants autour d'une action de santé communautaire ».

Diverses actions ont été menées dans ce cadre en 2005, comme :

- ↳ des journées sur le thème de l'environnement.
- ↳ la réalisation d'une œuvre artistique.
- ↳ les sorties familiales au pavillon des sciences à Montbéliard :
 - Exposition sur le sommeil.
 - Exposition sur le toucher.
 - Exposition sur les sons.

Différents groupes réunissant professionnels et habitants se sont poursuivis sur des thématiques de prévention, d'éducation et d'expression (petits budgets, gymnastique, environnement et cadre de vie) ...

Une évaluation de ce dispositif a été menée par un cabinet extérieur en 2005. Ce rapport mentionne les points d'avancée du projet de santé communautaire. Cinq ans après son démarrage, l'évaluation note la constitution effective d'un réseau de coopération, d'échange de savoirs, associant habitants et professionnels de l'action médico-sociale pour promouvoir et éduquer à la santé.

Dans le prolongement de cette évaluation, **une formation - action**, avec pour objectif de recadrer le projet sur le versant santé, de reprendre les objectifs et les différentes actions et de rédiger un document formalisant l'ensemble de la démarche, a été réalisée entre mars et juin 2006.

Les objectifs suivants ont été réaffirmés :

- diminuer les difficultés en matière de santé ;
- favoriser le bien être des habitants du quartier et le mieux vivre ensemble.

Des objectifs intermédiaires ont été identifiés sur les axes suivants : connaissance des problèmes de santé, identification des obstacles aux soins, développement des actions de prévention et d'éducation à la santé, renforcement de la participation des habitants sur les questions de santé ; ces orientations servent de trame au travail réalisé sur le terrain par les professionnels et les habitants.

Depuis plusieurs années la Ville de Belfort s'est engagée pour assurer l'amélioration de l'accès aux soins ; ainsi a été organisé de manière volontaire, systématique et coordonné l'approfondissement du suivi médical des publics en fragilité sociale. Cette démarche a été mise en œuvre au travers des actions menées auprès de différents publics en particulier les scolaires et les adultes et par les différentes structures (CCAS, PAS, AEPNS ...). Cet accompagnement s'exerce sur l'ensemble du territoire communal.

L'atelier Santé Ville

Plus récemment, en 2006, sur proposition de l'Etat, a été engagée la mise en place d'un "Atelier santé ville" sur la ville de Belfort: il constitue le pivot de la démarche mise en place dans le domaine de la santé, il a pour ambition de fédérer et de structurer l'ensemble des initiatives développées sur ces problématiques.

Il part des **constats suivants** :

- ↳ Les questions d'insertion relatives à l'emploi et au logement sont également liées aux questions de santé qui sont des freins à l'insertion.
- ↳ La faiblesse des revenus des personnes précaires, l'absence ou l'insuffisance de couverture complémentaire, le recours tardif à un médecin aggravant l'état de leur santé au point de compromettre encore plus leurs possibilités d'insertion.
- ↳ La santé n'est pas toujours une priorité lorsqu'il est déjà difficile de faire face aux dépenses de la vie quotidienne liées au logement, à l'alimentation, ...
- ↳ Mobilisation insuffisante des personnes des quartiers de la politique de la ville pour la prise en charge de leur santé.
- ↳ Cumul de problématiques de santé (problèmes d'addiction, souffrance psychique, augmentation de l'obésité chez les jeunes, ...).
- ↳ Les besoins identifiés à partir des attentes des habitants, des statistiques de la CPAM, de l'association Agir Ensemble pour Notre Santé, des problématiques de santé décelées par les enseignants et les services du Conseil Général (bucco-dentaire, nutrition, accès aux soins, conduites addictives, prise en charge de la souffrance psychique, vaccination).

L'enjeu est de faciliter la prévention et l'accès aux soins, la mise en place d'action de santé en fonction des problématiques constatées sur les quartiers.

Objectifs principaux :

- Recenser les actions de santé existantes sur les quartiers des Résidences et des Glacis ainsi que les personnes ressources.
- Identifier au niveau de ces quartiers les besoins spécifiques des publics en difficulté et les déterminants de santé liés aux conditions de vie.
- Diversifier les moyens d'intervention en fonction des besoins de ces quartiers.
- Coordonner les actions de santé mises en place sur les deux quartiers avec celles qui sont prévues dans le cadre du projet de réussite éducative de la ville de Belfort dont les actions portent notamment sur la prise en compte de la souffrance psychique, l'alimentation, le sommeil et l'hygiène.

Par exemple, pour retarder l'expérimentation et diminuer la prévalence de l'usage de substances psychoactives chez les jeunes dans les quartiers, on peut noter qu'en 2005, 130 élèves du collège Vauban (quartier des Glacis) ont mené un travail de réflexion sur les comportements à risques et ont participé à une représentation interactive du théâtre du Chaos. Sur Belfort, le collège Bartholdi a compté 128 élèves qui ont mené un travail de réflexion sur les comportements à risques liés à l'alcool en lien avec l'ANPAA. En 2005, lors de la fête de quartier des Résidences, un stand de documentation et un quiz alcool ont été organisés ; 59 personnes ont participé à ces actions. Cela a permis de former une partie des professionnels de santé aux techniques de repérages des addictions et de prendre des contacts avec les associations de quartier. La consultation cannabis sur Belfort a permis de rencontrer 117 usagers de drogue et 47 parents, 30 personnes sur 177 ont bénéficié d'un suivi sur plusieurs séances.

- Favoriser l'accès aux soins des personnes des quartiers Résidences et des Glacis en facilitant leur accès aux systèmes de santé et en les accompagnant dans leurs démarches de reconnaissance de leurs droits.
- Permettre une évaluation partenariale et pluridisciplinaire (social et santé) des situations individuelles problématiques rencontrées par les différents intervenants du dispositif.
- Dans la mesure du possible, favoriser la participation active de la population à toutes les phases de la mise en place d'une action de santé (diagnostic, définition de priorités, programmation, mise en œuvre et évaluation).

Public visé :

- Tout public des quartiers des Résidences et des Glacis rencontrant des problèmes de santé avec un accent mis sur :
 - . Les jeunes de 16-25 ans en lien avec les équipes de réussite éducative.
 - . Les populations étrangères en lien avec le plan départemental d'accueil des nouveaux arrivants.

La mise en œuvre concrète de l'Atelier Santé Ville sera engagée en 2007.

OFFEMONT

La ville d'Offemont s'est engagée dans un projet de réussite éducative début 2006, qui comprend un axe important concernant la santé. Ce dispositif concerne principalement les habitants du quartier de l'Arsot ciblés prioritairement dans le CUCS.

Un repérage des élèves susceptibles de relever des dispositifs de réussite éducative a montré que 49 % des élèves repérés comme susceptibles de relever de ces dispositifs (65 élèves) avaient des difficultés de santé et d'hygiène. Les problématiques du repas et de l'alimentation sont dominantes. Aussi, diverses actions ont été proposées au sein de l'axe santé :

1. Dépistage de la dyslexie : effectué par des étudiants de l'école d'orthophonie de Besançon.
2. Traitement de la dyslexie : effectué par des orthophonistes.
3. Dépistage par un psychologue des problèmes signalés par les enseignants.
4. Suivi des enfants par le psychologue ou le pédopsychiatre (pour les cas les plus lourds).
5. Temps de paroles enfants et psychologues.
6. Prévention : soirées-débat pédopsychiatres et enseignants.
7. Alimentation
Hygiène (corporelle, bucco-dentaire, ...)
Sommeil } Intervention d'un médecin généraliste à l'école en présence des parents.
8. Mise en place d'ateliers relatifs : **pour les parents**
À l'alimentation
À l'hygiène
Au sommeil
À la santé en général } Par le biais des conseillères de la Caisse d'Allocations Familiales

La plupart de ces actions ont démarré courant 2006.

L'Association Culture Loisirs Education située dans le quartier de l'Arsot a mis en place des actions relatives à la santé :

- Elaboration d'un goûter pour et par les enfants.
- Découverte des légumes.
- Atelier diététique : comment manger équilibré sans se ruiner.
- Atelier «image de soi» animé par une diététicienne et dont le but est de conjuguer esthétique, hygiène et soins corporels.

LE ROLE DU CUCS

Le CUCS 2007 - 2009, au-delà de la poursuite et du renforcement de l'action engagée a pour objectif de donner une meilleure lisibilité et visibilité de la prise en compte de **la problématique santé en direction des publics les plus fragiles et en particulier les habitants des zones prioritaires.**

Il s'agira notamment :

- de fédérer les acteurs de terrains travaillant auprès des publics en difficulté, les partenaires institutionnels (CPAM, Centre hospitalier, CCAS, DDASS) ;
- d'articuler l'action dans les quartiers autour des objectifs prioritaires arrêtés dans le Plan Régional de la Santé Publique de Franche-Comté (PRSP) et déclinés dans le département en particulier dans le Plan Départemental d'Accès à la Prévention et aux Soins (PDAPS) et le Plan Départemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool (2004 - 2008), ainsi que pour la nutrition le Plan National Nutrition Santé (PNNS).

L'affichage d'un axe santé dans les CUCS doit permettre d'avoir une vision d'ensemble sur les questions de santé. Toutefois, les instances de pilotage du CUCS devront veiller à l'articulation étroite entre cet axe et les autres axes du CUCS.

En effet, la question de la santé se retrouve en liaison étroite avec :

- ↳ L'habitat : hygiène et sécurité du cadre de vie.
- ↳ La réussite éducative : la santé est un aspect important de la réussite éducative et, en particulier, de la réussite scolaire.
- ↳ L'accès à l'emploi : la prise en compte des problèmes de santé est pour certains publics un préalable à leur accès à un emploi.
- ↳ La prévention citoyenne, intégration : les problèmes liés aux comportements addictifs, la non compréhension de la langue française qui peut être un obstacle à l'accès au droit et en particulier à l'accès aux soins.

⇒ Le volet santé se traduira dans le CUCS à travers les Ateliers Santé Ville.

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU CUCS

Les objectifs prioritaires de santé tels que définis dans le Plan Régional de Santé Publique et qui doivent être inclus dans le CUCS sont les suivants :

- Améliorer la santé des jeunes scolaires des quartiers. Sur ce premier objectif, les actions menées dans le cadre de la réussite éducative peuvent être rappelées.
- Promouvoir l'adoption de comportements individuels et collectifs favorables à la santé.

- **Conduites addictives :**
 - Retarder l'expérimentation et diminuer la prévalence de l'usage de substances psychoactives chez les jeunes dans les quartiers.
 - **Nutrition :**
 - Faciliter l'accès des publics prioritaires cibles des quartiers et des professionnels des quartiers en charge de ces publics à une information de qualité labellisée par le PNNS.
 - Rapprocher l'offre alimentaire, proposée en structure collective sur les quartiers, des repères du PNNS.
 - Encourager les habitants des quartiers à augmenter leur activité physique.
 - Mieux dépister et mieux prendre en charge l'obésité de l'enfant et de l'adolescent dans les quartiers.
 - **Lutte contre l'infection à VIH :**
 - Diminuer le nombre de nouvelles contaminations chez les jeunes vivant dans les quartiers.
 - **Promotion de la vaccination :**
 - Améliorer le taux de couverture vaccinale de la population des quartiers.
- **Permettre une prise en charge plus précoce des problèmes de santé en développant le dépistage et l'accès aux soins :**
 - Faciliter et renforcer l'accès aux systèmes de santé pour les personnes en situation de précarité.
 - Favoriser la prise en charge de la souffrance psychique exprimée dans ou hors le cadre scolaire par les enfants, les adolescents ou les professionnels de l'éducation nationale.
 - Dépister et prendre en charge les problèmes de dyslexie.

Ceci se traduira plus particulièrement sur Belfort par les actions suivantes :

- Développer l'Atelier Santé Ville, initié en 2006, fédérer sous ce programme l'ensemble des initiatives menées dans le domaine de la santé et intégrer à ce dispositif l'action « les Glacis de la Santé. »
- Identifier au niveau local les besoins spécifiques des publics en situation de vulnérabilité et les déterminants de l'état de santé liés aux conditions de vie : habitat, logement, emploi, éducation.
- Coordonner les différents acteurs : création et renforcement des réseaux médico-sociaux de proximité, établissements de santé, santé scolaire.
- Intervenir suivant l'analyse des besoins par site.

- Rendre effectif l'accès aux services sanitaires et sociaux de droit commun le non recours des personnes pauvres au système de soins s'explique en partie par une inadéquation entre les dispositifs classiques et les situations particulières des personnes, on constate par exemple que pour un pourcentage élevé, les recommandations faites au cours des bilans de santé scolaires ne sont suivies d'aucun effet , parce le soin préconisé ne rentrent pas dans les habitudes des populations.
- Favoriser la participation active de la population à toutes les phases des programmes, ainsi que la concertation avec les professionnels et les institutions intervenants dans ce domaine.

Sur Offemont :

- La mise en place d'un atelier santé ville sur la ville.
- Le recensement des actions de santé existantes sur le quartier de l'Arsot ainsi que les personnes ressources permettant de clairement identifier les besoins de ce quartier ainsi que les besoins spécifiques des publics en difficulté et les déterminants de santé liés aux conditions de vie.

Un Atelier Santé Ville permettra de :

- Diversifier les moyens d'intervention en fonction des besoins de ce quartier,
- Coordonner les actions de santé mises en place sur le quartier avec celles prévues dans le cadre du projet de réussite éducative de la ville d'Offemont dont les actions portent notamment sur une prise en charge par un psychologue ou un pédopsychiatre des enfants scolarisés, l'organisation de soirées débat entre pédopsychiatres et enseignants, l'alimentation, l'hygiène, le sommeil des enfants scolarisés,
- Favoriser l'accès aux soins des personnes du quartier de l'Arsot en facilitant leur accès aux systèmes de santé et en les accompagnant dans leurs démarches de reconnaissance de leurs droits,
- Permettre une évaluation partenariale et pluri-disciplinaire (social et santé) des situations individuelles problématiques rencontrées par les différents intervenants du dispositif,
- Dans la mesure du possible favoriser la participation active de la population à toutes les phases de la mise en place d'une action de santé (diagnostic, définition de priorités, programmation, mise en œuvre et évaluation).

Le Conseil Général, dans le cadre des actions développées par la Protection Maternelle et Infantile et au regard également de la loi 2007-293 du 05 Mars 2007 réformant la protection de l'enfance, qui met un accent particulier sur les actions de prévention, investira plus particulièrement les axes suivants :

- les bilans de santé en écoles maternelles,
- les entretiens relatifs au quatrième mois de grossesse,
- le suivi des grossesses à risque,

- l'accompagnement des publics vulnérables,
- la participation au réseau périnatalité,
- la mobilisation des familles sur les séances de consultation de nourrissons,
- la participation au dispositif "Glacis de la Santé".

PROPOSITION D' ACTIONS

Déclinaison locale du Plan Régional de la Santé Publique à travers :

➤ POUR BELFORT :

Pour 2007

- Les actions dans le cadre de "l'Atelier Santé Ville" sur les quartiers des résidences et des Glacis.

➤ POUR OFFEMONT :

Pour 2007

- En 2007, des actions nouvelles viendront étoffer l'existant :

- Mesure de l'acuité auditive et prise en charge des problèmes éventuels,
- Mesure de l'acuité visuelle et prise en charge des problèmes éventuels,
- Dépistage et prise en charge des problèmes dentaires.

Après 2007

- Dans le cadre du CUCS des actions à destination de tous les habitants en situation de précarité vont être menées dans le cadre d'un atelier santé ville.

Après recensement des actions déjà existantes sur le quartier et des besoins spécifiques des publics en difficultés, les actions seront adaptées.

Le volet économique contient deux aspects. D'une part, l'accès à l'emploi qui concerne des mesures en faveur des publics et d'autre part, le développement économique qui vise la qualification et la diversification du territoire, notamment par le soutien à la création d'activités dans les territoires prioritaires du CUCS.

Ces deux sous thèmes peuvent se rejoindre dans les quartiers ciblés comme prioritaires, le développement économique pouvant amener de l'emploi aux habitants.

Toutefois, cet effet n'est pas systématique et les mesures mises en œuvre pour atteindre les objectifs de chacun des sous-thèmes relèvent de dispositifs et de partenaires le plus souvent différents.

C'est pourquoi le volet économique sera scindé en deux sous thèmes :

1. **L'accès à l'emploi.**
2. **Le développement économique.**

LE CONTEXTE

Une désindustrialisation partiellement compensée par une diversification de l'activité économique

Comptant 138 900 habitants, au 1er janvier 2002, répartis sur 609 km², la zone d'emploi de Belfort est la plus densément peuplée de Franche Comté. Ses habitants sont moins âgés qu'en moyenne dans la région : moins d'un habitant sur cinq est âgé de 60 ans et plus. Cette population plus jeune confère à la zone d'emploi un taux d'activité supérieur à celui de la Franche Comté.

Ses actifs sont très mobiles. En 1999, plus d'un sur cinq sort du département pour se rendre sur son lieu de travail. La zone d'emploi de Belfort présente également un pouvoir d'attraction sur les zones environnantes, avec 13 % de ses emplois occupés par des personnes résidant à l'extérieur du territoire.

- Au 31 décembre 2004, le Territoire de Belfort compte 55 000 emplois, soit un peu plus de 12 % de l'emploi franc-comtois. Ville autrefois très industrielle, Belfort apparaît aujourd'hui comme un des moteurs de la tertiarisation de l'économie régionale. La zone de Belfort enregistre la plus forte croissance de l'emploi dans le secteur des services (+ 24,6% en dix ans). En 2004, 72,3% de ses emplois appartiennent au secteur du commerce et des services, soit 7,4% de plus qu'au niveau régional. En revanche, sous l'effet notamment des difficultés rencontrées par Alstom de 2002 à 2004, l'emploi industriel baisse de 22,4% en dix ans, soit la plus forte baisse de la région.

Ainsi, la situation de l'emploi au sein du Territoire de Belfort reste très étroitement dépendante de l'évolution des grandes entreprises, comme Alstom à Belfort et PSA à Sochaux-Montbéliard et PSA à Mulhouse. La Communauté d'Agglomération Belfortaine, le Conseil Général, les communes et l'Etat se sont fortement mobilisés, depuis de nombreuses années, pour diversifier le tissu économique et rompre avec la structuration majoritairement industrielle (énergie, transport ferroviaire et Automobile) de son activité économique avec :

- Le développement du tertiaire industriel.
- Le projet TECHN'HOM qui consiste à unifier et à réaménager les deux sites contigus d'ALSTOM et de BELFORT-TECHNOPOLE pour maintenir les 84 entreprises qui y sont implantées (7 000 emplois) et en attirer d'autres .
- L'extension de la Zone Franche Urbaine (ZFU) des Résidences créée en 1996 dans le cadre du Pacte de Relance pour la Ville.
- La création de 14 zones d'activité économique sous l'égide de la Communauté d'Agglomération Belfortaine, sur l'ensemble des 30 communes qui la composent représentant un potentiel d'environ 284 entreprises et près de 7 000 emplois.

Le renouvellement des unités productives au sein du territoire est l'un des plus forts de Franche-Comté. En 2005, Belfort affiche le deuxième plus fort taux de création d'établissement (13%), juste derrière Montbéliard. Ce dynamisme de la création d'entreprises est particulièrement fort dans les services où il atteint 17,3% et dans la construction (15,9%). De janvier 2003 à janvier 2005, la zone d'emploi de Belfort a gagné 140 établissements, cette croissance s'étant concentrée dans ces deux secteurs. La forte proportion de postes de cadres place Belfort au 1er rang des zones d'emploi de la région par le salaire annuel moyen. Ce dernier atteint 18 600 euros en 2003 ; le revenu fiscal médian des ménages est supérieur à la moyenne régionale.

En dépit de ces efforts, les indicateurs concernant les demandeurs d'emploi sont préoccupants.

Des publics qui restent en marge de l'emploi

Fin décembre 2006, les demandeurs d'emploi de catégorie 1⁽¹⁾ du Territoire de Belfort étaient au nombre de 5 853.

Sur un an, en données brutes, une diminution du nombre de ces demandeurs d'emploi est enregistrée (- 5,4 %). Toutefois, cette baisse est moins importante qu'au niveau régional (- 7 %) et national (- 10 %). Le chômage de longue durée (plus d'un an) a augmenté de 4,2 % en un an et touche 2 077 personnes. Ils représentent 35 % des chômeurs. Le nombre de chômeurs de moins de 25 ans (20,9 % des demandeurs d'emploi) est en nette baisse : -8,1 % en un an. Il se rapproche ainsi du niveau national (20,1 %) et est inférieur au niveau régional (22,2 %).

La représentation des femmes actuellement inscrites à l'ANPE est de 45,1 %, soit un niveau inférieur aux moyennes régionales 47,9 % et nationale (48,2 %).

Toutefois, si le nombre de femmes demandeuses d'emploi est actuellement inférieur à celui des hommes, il est souvent de longue durée. L'insertion professionnelle des femmes se fait souvent sur des contrats de travail précaire, à temps partiel. Certaines catégories de femmes sont plus particulièrement en risque de précarité : les femmes chefs de famille monoparentales, les femmes ayant interrompu leur activité pour élever leurs enfants, les femmes issues de l'immigration.

Les femmes, notamment en situation monoparentale, mais également celles confrontées à des horaires atypiques connaissent de grandes difficultés pour accéder ou rester en emploi, du fait des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle. L'articulation des temps de vie devient un casse-tête entre la garde des enfants, la mobilité...

⁽¹⁾ Catégorie 1 : personnes inscrites à l'ANPE, à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée et n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois.

L'offre d'emploi déposée à l'ANPE (type A⁽¹⁾) stagne sur un an.

Entre début 2001 et début 2006 le chômage est passé de 7 % à 10,9 %. L'emploi salarié du Territoire de Belfort sur la même période diminue : 37 379 salariés au premier trimestre 2001 pour 35661 au premier trimestre 2006.

Le secteur industriel perd 3 000 emplois qui ne sont que partiellement compensés par le secteur tertiaire (un peu plus de 1 500 emplois supplémentaires).

Cette conjoncture est d'autant plus difficile pour les habitants des zones urbaines sensibles qu'ils sont globalement plus nombreux à présenter des signes de fragilité au regard de l'emploi.

Peu de données sont disponibles à l'échelle des quartiers. Toutefois, des données de 2004 disponibles à l'échelle des zones urbaines sensibles montrent que les trois ZUS du Département (les Glacis les Résidences à Belfort et l'Arsot à Offemont) totalisent 1 624 demandeurs d'emplois, dont 69,5 % de catégorie 1.

Les moins de 25 ans représentent 20,9 % des demandeurs d'emplois, fin décembre 2006. La part de non diplômés (34 %) y est supérieure à celle de l'ensemble de l'aire urbaine (23 %). La part de manœuvres et d'employés non qualifiés représente plus de 50 % des demandeurs en ZUS (54 %) alors qu'elle n'est que de 41 % dans l'aire urbaine.

La part des emplois aidés est en augmentation.

- *Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS)* passe de 389 contrats en 2005 à 506 en 2006 pour le Territoire de Belfort.
- *Le contrat d'accompagnement dans l'emploi* augmente lui aussi. Il passe de 214 contrats en 2005 à 494 en 2006⁽³⁾.
- *Le Contrat d'Avenir* est de 266 en 2006⁽³⁾. Il s'agit d'un dispositif récent. Les premiers contrats ont été signés en juillet 2005 le cumul à fin 2005 était de 24 contrats.

Des instances et des dispositifs articulés pour favoriser l'accès à l'emploi

L'agglomération belfortaine bénéficie d'atouts internes, de dispositifs et de structures destinés à faciliter l'accès à l'emploi.

S'agissant du Service Public de l'Emploi (SPE), sa mission, définie par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, concerne le placement, l'indemnisation, l'insertion, la formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Sa vocation est **stratégique** dans le domaine des réponses à mettre en œuvre pour lutter contre le chômage.

⁽¹⁾ Offre d'emploi de type A : emplois durables (contrats dont la durée est supérieure à 6 mois)

⁽²⁾ : Source MILO – PAIO

⁽³⁾ : Source CNASEA

⁽³⁾ Source : CNASEA

La maison de l'emploi et de la formation labellisée en juin 2005 contribue à la définition et à la coordination des actions menées dans le cadre du SPE. A ce titre, elle assume notamment des missions dans les domaines de la prévention des besoins de main d'œuvre, de l'observation et de la reconversion des territoires, de l'accompagnement des publics, de l'aide à la création d'entreprises et du rapprochement avec le monde économique en général. Sa vocation est à la fois **stratégique** dans son rôle de mise en perspective des politiques publiques et de fédérateur de l'ensemble des acteurs et **opérationnelle** en tant que porteur des plans d'action.

Présidé par la collectivité territoriale d'adossement, le Conseil Général du Territoire de Belfort, ses membres fondateurs sont l'Etat, le Conseil Général, l'Agence Nationale pour l'Emploi, L'ASSEDIC et le syndicat mixte de la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi.

A travers la mutualisation des moyens et des savoir-faire des acteurs qui concourent à la lutte contre le chômage et les exclusions, la MDEF est conçue comme l'outil qui, en instaurant une nouvelle articulation des politiques publiques de l'emploi, répondra aux problématiques des publics demandeurs d'emploi en transition professionnelle mais également des entreprises.

Implantée sur deux sites, les Résidences (quartier prioritaire du CUCS) et le Techn'hom (ZFU), la Maison de l'Emploi s'organise autour de six pôles ou plateformes :

- ① **Un observatoire mutualisé à l'échelle du bassin d'emploi de Belfort - Montbéliard** Le développement de ce système d'observation du quartier au bassin d'emploi constituera un élément de référence important pour l'action des partenaires du CUCS.
- ② **L'accueil, l'information et l'orientation des publics à la recherche d'un emploi :**
- ③ **Accompagnement individualisé à la recherche d'emploi :**
- ④ **Accompagnement des transitions professionnelles**
- ⑤ **Services aux entreprises**
- ⑥ **Accompagnement à l'entreprenariat**

Par ailleurs, plusieurs structures mettent en œuvre des dispositifs particuliers en lien avec les plateformes de la maison de l'emploi et concourent à une meilleure orientation et insertion professionnelle des publics.

Il s'agit pour les jeunes de :

- ↳ La Mission Départementale Espaces Jeunes (MDEJ), point d'accueil des jeunes de 16 à 25 ans.
- ↳ L'Ecole de la 2^{ème} chance : Initiative de la ville de Belfort qui s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans à qui on offre une nouvelle chance de réaliser un parcours de formation.
- ↳ Centre Défense Deuxième Chance : Dans le cadre du plan pour l'emploi du gouvernement, le ministre de la Défense a proposé la mise en œuvre d'un dispositif interministériel dénommé "Défense 2^{ème} chance" qui a pour vocation d'aider des jeunes volontaires de 18 à 21 ans en situation d'échec scolaire, sans emploi et en risque de marginalisation à retrouver leur place dans la société .

Enfin la redynamisation du Plan Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés » (PDITH 90) s'est traduite par la signature du premier Pacte Territorial pour les Travailleurs Handicapés signé en Franche Comté.

LE ROLE DU CUCS

Le CUCS a l'ambition de fédérer l'ensemble des partenaires institutionnels et de renforcer leur mobilisation autour d'une politique d'insertion économique fondée sur des valeurs de solidarité et sur la reconnaissance de chaque citoyen.

Renforcer la lisibilité des dispositifs, améliorer la cohérence des initiatives constituent un des enjeux prioritaires que se fixent les partenaires du CUCS, afin d'optimiser l'impact de l'intervention publique et de développer l'effet de levier des différents programmes

Il a vocation à proposer un cadre favorable à la mise en œuvre des différents dispositifs existants au profit des publics des quartiers prioritaires.

Il a pour finalité, dans le cadre du Groupe Solidarité Emploi, de permettre la définition d'un plan local concerté et opérationnel d'actions en faveur de l'emploi.

En ce sens, la Maison de l'Emploi devra permettre aux différents acteurs de disposer d'une bonne visibilité de la situation au regard de l'emploi sur ces territoires prioritaires et devra réussir à mettre en synergie l'ensemble des moyens au service de leurs habitants.

Un "Groupe Solidarité Emploi" est mis en place conformément à l'instruction conjointe de la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et de la Direction Interministérielle à la Ville du 13 novembre 2006, relative au renforcement des moyens des politiques de l'emploi dans les territoires sensibles.

Celui-ci aura dans le cadre du CUCS pour objectif d'activer l'ensemble des outils (dont certains ont été rappelés ci- avant) de la politique publique et les dispositifs existants, au plus près des publics des trois zones urbaines sensibles, territoires prioritaires du CUCS.

Il veillera également à l'articulation étroite entre cet axe et les autres axes du CUCS. Il s'agira, en particulier, d'identifier les opportunités et d'actionner

les leviers offerts par le renouvellement urbain, pour favoriser l'insertion économique des publics les plus « fragiles ».

Il se fixera comme objectif de définir un plan local d'actions en faveur de l'emploi.

Le CUCS par les moyens qu'il apporte peut aussi être un levier favorable à l'expérimentation.

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU CUCS

- Construire une meilleure connaissance des publics au regard de l'emploi dans les quartiers prioritaires.

La connaissance de la situation au regard de l'emploi des habitants des Zones Urbaines Sensibles, quartiers prioritaires du CUCS, est très mal connue ou insuffisante pour orienter l'action.

Le CUCS et ses instances d'animation et de pilotage (Groupe Emploi Solidarité) devront s'appuyer sur les moyens existants, en particulier l'observatoire de la Maison de l'Emploi et de l'Observatoire Social Départemental, pour développer **cette connaissance pré-opérationnelle à l'échelle des quartiers**. Ils devront notamment faciliter à cet observatoire, l'accès aux sources, en particulier celles recueillies par le Service Public (ANPE, données INSEE du recensement des jeunes appelés à la Défense, ...) et les autres partenaires (Mission Locale, CAF, ...).

Cet observatoire devra éclairer les partenaires pour guider l'action. Il pourra à ce titre, être chargé de produire des zooms spécifiques, par exemple sur les problèmes qui peuvent constituer un frein à l'emploi des femmes chefs de famille (problème de garde d'enfants, mobilité, ...).

- Développer et organiser une offre d'accueil et d'orientation vers les dispositifs d'accompagnement et d'insertion socio-professionnelle des publics prioritaires, en particulier en renforçant la présence physique du service public de l'emploi dans les quartiers prioritaires.

- Développer l'offre d'emploi des structures d'insertion et d'activité économique au bénéfice des publics inscrits en parcours d'insertion.

Il s'agira de valoriser et de prendre appui sur toutes les opportunités en matière d'emploi, de travaux, d'insertion et d'activités. Tout d'abord, il conviendra de formaliser et de rendre opérationnelle la charte d'insertion ANRU et de s'appuyer sur les opérations relatives au Programme de rénovation urbaine, afin de permettre aux habitants de ces quartiers d'occuper certains des emplois engendrés par les travaux. Ensuite, la commande publique sera systématiquement activée comme levier au service de l'emploi des habitants de ces quartiers en utilisant les possibilités offertes par le Code des Marchés Publics : l'activation des clauses d'insertion en faveur de l'insertion et de l'emploi dans les commandes publiques, en application des dispositions offertes par le code des marchés publics (articles 14 - 30 et 53.II). Et enfin, le développement des programmes "chantiers d'insertion semi permanents" et des chantiers d'été et l'accroissement des commandes en matière de maintenance patrimoniale, s'intégrera dans la volonté de construire de façon

partenariale des parcours d'insertion économique réaliste et durable. En particulier, il s'agira de mobiliser les régies de quartiers.

- Définir et mettre en œuvre des parcours individualisés d'insertion sociale et professionnelle.

Il s'agira de mobiliser les dispositifs et outils existants au service de parcours individuels.

- 20% des contrats aidés (CIE, CAE et CAV) seront orientés en priorité sur les habitants concernés des quartiers prioritaires.
- Lorsque des situations particulières seront repérées (illettrisme, ...), les dispositifs existants adaptés seront mobilisés à hauteur de 20 % de l'enveloppe financière accordée.
- 30% de l'objectif de CI RMA seront réservés annuellement au public concerné des trois quartiers.
- En s'appuyant sur les Régies de quartiers des Glacis et des Résidences, 12 postes d'insertion seront réservés aux habitants des quartiers prioritaires (soit 70 % de la subvention annuelle versée par l'Etat à ces deux structures).
- 20 % des postes d'insertion attribués aux autres structures d'insertion par l'activité économique seront fléchés sur les ZUS.
- Augmentation du nombre de sorties pour reprise d'emploi des travailleurs handicapés inscrits comme demandeurs d'emploi de + 10 % par an ceux résidant en ZUS.

- Favoriser la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires du CUCS

en mobilisant en faveur des publics issus des ZUS les dispositifs que sont :

- Les chéquiers conseils : 40 % de l'enveloppe attribuée pourra être réservée aux habitants des ZUS soit 15 demandeurs potentiels (domiciliés en ZUS ou créant une entreprise en ZUS).
- L'ACCRES : 14 % de l'objectif annuel soit 25 personnes issues des quartiers auront accès au dispositif
- EDEN : 40 % de l'enveloppe annuelle soit 8 bénéficiaires potentiels (allocataires de minima sociaux domiciliés en ZUS ou créant leur entreprise en ZUS) auront accès au dispositif.

- Développer le partenariat avec les entreprises et les accompagner dans leurs démarches d'entreprises citoyennes.

Il s'agira sur le territoire prioritaire de favoriser le rapprochement entre les entreprises et les publics, notamment en accompagnant les entreprises pour s'appuyer sur les dispositifs et outils existants :

- Contrats aidés.
- Apprentissage des jeunes : objectif de 100 contrats d'apprentissage au bénéfice de jeunes résidants dans les trois quartiers prioritaires (12 % de l'objectif prévisionnel).
- Contrats SEJE : objectif de 30 contrats SEJE pour les jeunes issus des ZUS en 2007(20 % de l'objectif annuel)
- Contrats de professionnalisation : objectif de 50 contrats de professionnalisation pour le public des quartiers sensibles en 2007 (soit 12,5 % de l'objectif total)

- Sensibilisation à des problématiques spécifiques :
 - Actions de sensibilisation à la diversification des orientations professionnelles des femmes vers les métiers en tension en direction des femmes elles mêmes, des prescripteurs, des branches professionnelles et des entreprises.
 - Actions de parrainage ou marrainage pour les jeunes filles diplômées issues de l'immigration.
 - Plan seniors.
- Intervenir en amont de l'insertion professionnelle sur les freins à l'emploi (freins familiaux, culturels, ...) et travailler à la construction de réponses de proximité à ces freins (garde d'enfants, travail à horaires atypiques caractérisant un certain nombre d'emplois entraînant notamment pour les femmes des problèmes de surveillance des enfants et de sécurité dans les déplacements).
- Les travailleurs sociaux des Points Accueil Solidarité pourront être mobiliser sur ce champ d'intervention au regard des compétences du Conseil Général sur l'insertion sociale et professionnelle des familles.

PROPOSITION D'ACTIONS

➤ POUR BELFORT ET OFFEMONT:

Pour 2007

- L'élaboration d'un diagnostic territorialisé sur la situation de l'emploi dans les quartiers prioritaires,
- Le développement des actions d'insertion professionnelle et vers l'emploi, en lien avec les opportunités offertes par les opérations relatives au programme de rénovation urbaine, afin de permettre aux habitants des quartiers d'occuper les emplois engendrés par les travaux, la formalisation et la mise en œuvre de la charte ANRU.
- L'activation des clauses d'insertion prévues par le Code des Marchés Publics.
- L'accueil au sein des services des collectivités locales de personnes en contrat aidés.

Plus particulièrement, à Belfort :

- L'activation de la charte d'insertion adaptée par le Conseil Municipal de Belfort le 6 octobre 2006 pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation d'exclusion professionnelle.
- La volonté, au-delà de la charte d'insertion et de charte ANRU de mobiliser la commande publique afin qu'elle puisse bénéficier en terme d'emploi aux habitants des quartiers.
- Le développement des programmes «chantiers d'insertion semi-permanents», et des chantiers d'été et l'accroissement des commandes en matière de maintenance patrimoniale.
- La mise en place d'un accompagnement des jeunes à l'accès à la fonction publique territoriale et aux entretiens d'embauche dans le secteur privé.

A Offemont :

- Réalisation d'un diagnostic par le biais d'entretiens individuels (424 familles).
- Organisation de forums :
 - ↳ Pour les personnes non qualifiées :
Métiers du BTP, de la vente, des services à la personne, de l'hôtellerie et de la restauration, de l'Armée, de la Police, etc ...
 - ↳ Pour les personnes qualifiées :
Métiers de la banque, de l'assurance, de l'immobilier, de la vente, de la fonction publique, etc...
- Présentation de l'Ecole de la 2^{ème} chance, du Centre Défense 2^{ème} chance, des dispositifs d'accès à la création d'activités par les acteurs de terrain
- Insertion de clauses favorisant l'accès à l'emploi dans les marchés publics de la Commune.
- Mise en place d'une permanence de suivi : évaluation de l'impact des différentes actions menées auprès des demandeurs d'emplois et/ou de formations.

LE CONTEXTE

Le développement économique dans les quartiers prioritaires du CUCS pourra s'appuyer sur trois piliers :

- ↳ L'extension de la Zone Franche Urbaine de Belfort.
- ↳ Le développement des commerces et services à la population.
- ↳ La création d'activités par des habitants.

L'extension de la Zone Franche Urbaine de Belfort

Une Zone Franche a été créée en 1997.

142 établissements ont bénéficié ou bénéficient du dispositif "Zone franche". Ces établissements se répartissent comme suit en termes d'activités :

Professions libérales	Commerces	Services	Entreprises industrielles
59	32	35	16
42 %	22 %	25 %	11 %

Il convient de souligner l'importance du secteur libéral et, au sein de ce secteur, l'importance du secteur médical, puisque celui-ci représente plus de 40 % de cette catégorie d'entreprises. Pour l'essentiel, ces cabinets étaient déjà présents dans la Zone Franche et n'ont pas été créateurs d'emplois. En revanche, on note la création de six cabinets d'experts-comptables.

Les entreprises du secteur industriel sont toutes implantées sur la partie technopôle de la Zone Franche, ce qui s'explique par la présence d'une zone d'activité libérée par la fermeture de l'entreprise BULL PERIPHERIQUES qui occupait l'ensemble de l'espace.

Entre 1997 et 2005, 3 151 emplois ont été créés dont 2 557 d'emplois exonérés, soit 81 %.

Une extension de cette Zone Franche est prévue, cette extension est l'élément d'un projet global de développement de cette zone d'activité appelée "TECHN'HOM" ; elle servira de levier pour attirer les entreprises en favorisant la diversification d'activités et en offrant des possibilités d'emploi pour les habitants du quartier des Résidences, la plus peuplée des Zones Urbaines Sensibles du département.

Deux projets de développement économique s'inscrivent d'ores et déjà au sein de ce périmètre :

1. L'un situé sur la partie "Technopôle" : il s'agit de la **création d'un centre d'affaires et espaces partagés** destinés à accueillir des activités de type tertiaire structurant (informatique, bureau d'études, création de logiciels, ...).
L'offre sera de plus de 1 000 m² pour des micros entreprises (une quinzaine), avec un objectif de création de 50 emplois qualifiés.
2. L'autre se trouve sur le site "ALSTOM" laissé vacant par l'entreprise ; il s'agit d'un bâtiment de grandes dimensions : 28 000 m², dont 8 500 seront transformés en **hôtel d'entreprise**, avec mutualisation de services et orienté vers les entreprises PME/PMI de type industriel à fort potentiel de développement.
L'objectif est de créer une dizaine d'entreprises avec environ 50 emplois et des possibilités d'évolution en fonction du contexte économique général.

Le développement des commerces et services à la population

Depuis de nombreuses années, un effort résolu a été consenti pour accompagner les grands quartiers dans une démarche de développement social et urbain. Cette politique s'est notamment traduite par la création de services et d'équipements publics. Ainsi, sur le quartier des Résidences, le Conseil Général a conduit la restructuration du centre commercial Carré Liberté, et actuellement la Ville de Belfort assure sur le quartier des Glacis du château, la modernisation de l'équipement commercial existant avec la construction d'un nouveau bâtiment .et un repositionnement des enseignes de part et d'autre de l'avenue de la Laurencie. La Maison de l'Emploi s'implante sur le quartier des Résidences.

Il est impératif de poursuivre la dynamique engagée, aussi, les trois quartiers prioritaires du CUCS vivent aujourd'hui d'ambitieux projets de Rénovation Urbaine.

Ces remodelages en profondeur des trois quartiers peuvent être l'opportunité d'y développer des services publics, mais aussi des commerces et des services à la population. En matière commerciale, il s'agit de répondre à des besoins de proximité et de renforcer l'attractivité des quartiers en favorisant la présence de chaland.

Eléments essentiels au développement social et culturel des quartiers, de nouveaux services seront créés et les équipements de proximité confortés sur les quartiers des Résidences et des Glacis du Château.

La création d'activités par les habitants des quartiers prioritaires

La Délégation Interministérielle à la Ville rappelle dans ses fiches thématiques des CUCS (décembre 2006) que *"Toutes les enquêtes réalisées montrent qu'il y a une forte volonté de création d'activité, notamment chez les jeunes demandeurs d'emploi des quartiers. En particulier, une étude IFOP du 4 avril 2006, réalisée dans le cadre du développement du micro-crédit au bénéfice des habitants des ZUS, souligne le potentiel de création des petites entreprises dans ces territoires. Selon cette enquête, un jeune sur deux et plus d'une personne sur quatre, issues des quartiers souhaiteraient créer leur entreprise pour en moyenne une personne sur cinq dans le territoire national. Ces résultats traduisent la difficulté de ces publics à trouver un emploi salarié, mais surtout le dynamisme de la population des quartiers, dont la part des jeunes est très supérieure à la moyenne nationale".*

Il s'agit en s'appuyant sur les structures locales existantes d'améliorer l'information des habitants des quartiers en matière de créations d'entreprises et de permettre un accompagnement individuel.

Au sein du Territoire de Belfort, seules 130 personnes ont bénéficié en 2006 de l'Aide aux Chômeurs Créateurs/entrepreneurs d'Entreprises (ACCRE) alors qu'elles étaient 131 en 2005 et 11 ont bénéficié de l'Encouragement d'Entreprise Nouvelle (EDEN) en 2006 pour 14 en 2005.⁽¹⁾

⁽¹⁾ Source DDTEFP

LE ROLE DU CUCS

Le CUCS a vocation à proposer un cadre favorable à une mise en synergie des différents projets au profit des publics des quartiers prioritaires.

Le CUCS par son rôle d'animation de réseaux d'acteurs de terrain, devra également mettre en place les conditions qui permettront d'identifier et valoriser l'esprit entrepreneurial de certains habitants.

Le CUCS par les moyens qu'il apporte peut aussi être un levier favorable à l'expérimentation.

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU CUCS

- Intégrer les quartiers prioritaires dans une stratégie globale de développement économique de l'agglomération.
- Assurer la promotion de la zone franche urbaine et contribuer à l'implantation de nouvelles entreprises.
- Privilégier dans le cadre des emplois créés en Zone Franche, l'embauche de publics des quartiers prioritaires du CUCS. Les partenaires se fixent un objectif de 200 créations d'emplois pour cette zone, dont une majorité devrait bénéficier à ces habitants.
- Favoriser le maintien et le développement des commerces et de services à la population au sein des quartiers prioritaires.
- Accompagner la restructuration du centre commercial des Glacis du château.
- Soutenir la création d'activités et le développement de nouveaux emplois.
Il s'agira en particulier, de soutenir l'accroissement de la création d'activités par les habitants en valorisant l'esprit entrepreneurial, en rendant plus efficaces les dispositifs d'aide et d'accompagnement des porteurs de projet.

PROPOSITION D' ACTIONS

Pour 2007

⇒ POUR BELFORT :

- La revitalisation des activités économiques du centre commercial des Glacis du Château par la réalisation d'actions de promotion.
- La promotion de la Zone franche urbaine auprès des entreprises.
- Mobiliser les dispositifs existants en direction des publics des quartiers prioritaires, pour faciliter leur embauche dans les entreprises de la ZFU.

⇒ POUR OFFEMONT :

- Dans le cadre des actions menées dans le volet emploi, informer les habitants des quartiers sur la création d'activités et le développement de nouveaux emplois (dispositifs d'aide et d'accompagnement) par le biais de forum, en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'Artisanat, le Chambre de Commerce et de l'Industrie, etc ...

LE CONTEXTE

La réussite éducative est un enjeu majeur en terme de perspectives offertes aux habitants et une condition essentielle de la requalification des zones urbaines dites sensibles.

En effet, les quartiers retenus au titre de la géographie prioritaire du CUCS concentrent une population plus fragile, dont les résultats scolaires sont souvent en moyenne inférieurs à ceux de l'ensemble de la ville.

Nous ne disposons pas de données à l'échelle exacte des trois quartiers, mais ces derniers sont couverts par les écoles qui font partie des trois Réseaux d'Education Prioritaires (REP) de l'Agglomération.

Les statistiques et bilans édités par ces réseaux montrent que la très large majorité des enfants entrant en sixième est issue de familles classées comme "défavorisées" dans la nomenclature élaborée par les REP. Ces familles représentent en 2005, 65 % pour les écoles qui relèvent du REP des Résidences⁽¹⁾, 85 % pour le REP Simone Signoret⁽²⁾ et 69 % pour le REP d'Offemont⁽³⁾, alors qu'elles ne sont que de 49 % à l'échelle départementale et de 46 % à l'échelle de l'Académie.

Les problèmes rencontrés vont au-delà de la simple problématique liée aux difficultés scolaires. En effet, on observe en parallèle des difficultés sociales, voire des situations de rupture sociale.

De manière générale, on relève notamment le problème de la maîtrise de la langue, avec une surreprésentation d'enfants non-francophones, et celui lié au comportement et à la violence. Le caractère multifactoriel des difficultés recensées impose la nécessité d'une approche globale allant au-delà d'une simple prise en charge scolaire des problèmes rencontrés.

De nombreux dispositifs déjà en place concourent à l'objectif de réussite éducative : il faut rappeler qu'à Belfort comme à Offemont, depuis de nombreuses années, des actions volontaristes visant à améliorer la réussite éducative sont conduites dans tous les quartiers, avec l'objectif affirmé de renforcer l'égalité des chances et de permettre à chaque enfant de bénéficier d'un environnement éducatif stimulant, apte à faire émerger les potentialités.

➤ La réussite scolaire :

Certains ciblent en premier lieu la réussite scolaire :

- *Les Contrats Educatifs Locaux (CEL).*
- *Les classes d'adaptation (CLAD).*
- *Les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS).*
- *L'action de lutte contre l'illettrisme.*

⁽¹⁾ Ecoles élémentaires et maternelles Pierre Dreyfus, Schmitt et René Rucklin à Belfort

⁽²⁾ Ecoles maternelles et élémentaires Louis Pergaud et maternelle Martin Luther King à Belfort

⁽³⁾ Ecoles maternelles et élémentaires Jean Macé et Le Martinet à Offemont

⇒ Le temps de l'éducation par les loisirs :

D'autres concernent davantage le temps des loisirs et des vacances, tels *les Contrats enfance jeunesse (anciens contrats enfance et temps libre)*, le dispositif « *Ville-Vie-Vacances* », les stages sportifs , l'accès à la culture multi média , les séjours été , les actions d'animation culturelles ...

Des démarches telles que le "*Pacte Social Sport*" et le "*Pacte Social Culture*" favorisent le lien social et peuvent constituer des passerelles entre les structures, les professionnels et les publics. Les activités sportives, ou culturelles constituent un facteur important de l'équilibre, de la santé, de l'épanouissement de chacun, elles sont un élément fondamental de l'éducation.

Des actions menées dans le cadre de dispositifs comme le Contrat Local de Sécurité contribuent également à la réussite éducative.

⇒ La parentalité

Enfin le partenariat mis en œuvre dans le cadre du fonctionnement des lieux d'accueil parents enfants à Belfort ,et de façon originale à travers le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) vise à permettre aux familles dans leur diversité d'assurer pleinement leur rôle éducatif en valorisant leurs compétences, en promouvant de nouvelles initiatives et en s'appuyant sur un réseau composé de professionnels, de bénévoles et de parents. Le comité de pilotage du REAAP du 1^{er} février 2007 a validé quatre objectifs stratégiques déclinés en 11 actions. Il est à noter que les actions suivantes rejoignent le volet réussite éducative du CUCS :

- Créer un lieu physique d'information des familles et des professionnels,
- Soutenir et s'appuyer sur le travail des Référentes famille dans les Centres Sociaux,
- Développer des actions d'information et de sensibilisation sur les questions de parentalité auprès des différents professionnels au contact des familles,
- Développer les liens entre les parents et les établissements scolaires, afin de favoriser la réussite éducative et mieux prévenir les risques de décrochage scolaire,
- Améliorer la prise en compte des familles issues de l'immigration dans les actions du REAAP,
- Développer les liens intra-familiaux à travers les activités de loisirs.

⇒ Un soutien personnalisé qui complète les actions collectives

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, deux projets de réussite éducative ont été mis en place sur Belfort(écoles primaires et collège Signoret aux Résidences) et Offemont (école Jean Macé sur le quartier de l'Arsot, et école du Martinet accueillant principalement des enfants du quartier Ganghoffer. Ces projets n'ont pas vocation à décliner le Contrat Educatif Local (C.E.L.), mais au contraire, à amplifier son action dans l'objectif d'améliorer son efficacité.

Ces projets ont démarré en 2006.

Ces rappels, qui viennent d'être posés montrent la richesse des démarches engagées.

Toutefois, cette diversité des approches ne facilite pas la lisibilité de l'action et rend difficile la visibilité des synergies et des complémentarités.

LE ROLE DU CUCS

Dans le contexte qui vient d'être décrit et comme le rappelle la circulaire adressée aux Préfets en date du 11 décembre 2006 :

" Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale sera pour les territoires concernés, le contrat unique dans le cadre duquel s'effectuera une mise en cohérence des politiques éducatives et des dispositifs contractuels existants".

A ce titre, il est d'abord un outil qui doit permettre de regrouper, de mettre en cohérence et d'optimiser l'efficacité des différents dispositifs. Il devra notamment donner une **visibilité** et une **lisibilité** à un projet éducatif local partagé et **favoriser la complémentarité** de l'action éducative entre les temps familiaux, scolaires et de loisirs.

Il veillera à un **juste équilibre entre les approches individualisées et les temps collectifs** qui permettent de créer du lien et de la mixité sociale.

Au-delà de cette mise en cohérence sur le fond, le CUCS doit être aussi un instrument de pilotage et d'orientation par lequel les différents acteurs (Etat, collectivités locales) vont définir une politique cohérente sur un territoire déterminé. L'aspect «gouvernance» est une dimension essentielle du dispositif.

Enfin, le CUCS constitue à travers les moyens qu'il apporte un levier favorable à l'**expérimentation** nécessaire pour atteindre les objectifs de cet axe.

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU CUCS

➤ Renforcer la cohérence et la lisibilité des dispositifs afin d'optimiser les actions engagées

- Rechercher la cohérence des actions réalisées vis-à-vis des publics concernés, en renforçant la coordination des acteurs et en mettant en cohérence les nombreux dispositifs sous l'égide de l'Education Nationale. Pour ce faire, il conviendra de veiller particulièrement à la bonne articulation des actions individuelles et des réponses collectives, qui doivent rester un des axes forts du dispositif.
- Permettre une meilleure lisibilité des activités et des projets afin de pouvoir évaluer leur impact.
- Il s'agira de se concentrer sur les dispositifs les plus efficaces. L'objectif est bien dans un premier temps de faire prévaloir une démarche qualitative en investissant les moyens et les énergies sur un nombre limité de projets.
- Un état des lieux sera réalisé au courant 2007 et pourra constituer une base de travail pour les partenaires à la construction d'un projet éducatif partagé.
- Créer une dynamique au-delà de la zone CUCS sur l'ensemble du département.

➤ Réduire les inégalités en ciblant les enfants en difficulté et en individualisant les parcours

- Réduire les effets des inégalités sociales.
- Au niveau de la réussite scolaire, il s'agira de conforter et/ou de repenser les dispositifs de suivi et de soutien aux élèves les plus en difficulté, afin d'atteindre d'ici cinq ans une augmentation significative de la réussite scolaire dans les établissements des réseaux d'éducation prioritaire et des ZUS.
- Inscrire les enfants, notamment ceux rencontrant les difficultés les plus grandes ou risquant d'en rencontrer, dans des parcours éducatifs cohérents et concertés, et répondre à des besoins identifiés en individualisant les parcours.

Le Conseil Général prendra part au travail de repérage des élèves ou des parents en difficultés en lien avec les équipes pluridisciplinaires constituées (Education nationale, Ville de Belfort) et apporter des réponses adaptées en terme de suivi éducatif.

Sur le volet parentalité et en relation avec les évolutions législatives sur la protection de l'enfance déjà évoquée dans la thématique "santé" :

Se situer dans un partenariat actif dans les projets développés par les acteurs locaux (travailleurs sociaux de la CAF, référents famille des centres socioculturels,...).

- En ce sens, les dispositifs de réussites éducatives qui viennent de démarrer doivent être confortés dans le cadre du CUCS.

Instrument essentiel de lutte contre l'échec scolaire, il s'agit d'apporter hors temps scolaire un soutien individualisé aux enfants et adolescents qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

L'objectif est d'accompagner l'enfant dans son parcours éducatif. Cet accompagnement ne peut cependant se faire qu'avec l'implication des parents. C'est pourquoi les actions engagées dans le cadre de ce programme doivent s'inscrire dans des projets éducatifs plus globaux. Elles n'ont pas vocation à se substituer ni à l'action éducative assurée par l'Ecole ni aux autres dispositifs existants, mais visent avant tout à proposer à des enfants nettement identifiés des solutions individualisées sur l'éducation, la santé, la vie sociale...En tant que de besoin, un soutien plus direct aux parents sera également proposé afin de leur permettre d'améliorer les conditions de vie de l'enfant et de les aider dans leur fonction parentale.

À ce jour, deux projets ont été retenus : l'un sur Belfort comprenant un volet 1er degré, concernant 107 enfants repérés et un volet 2^{ème} degré (sur le collège Simone Signoret), concernant une quarantaine d'enfants, l'autre sur Offemont, concernant 54 enfants. Ces deux projets sont en cours de mise en place. Une première évaluation aura lieu à la fin de la présente année scolaire. Un nouveau projet devrait par ailleurs voir le jour durant le courant de l'année sur les Glacis.

⇒ Apporter une réponse globale aux problèmes rencontrés

- Prendre en compte l'ensemble des actions éducatives et socio-éducatives dans le temps scolaire, le temps périscolaire (avant l'école, le temps de midi et après l'école) et le temps extra scolaire (les soirées, le week-end, les mercredis et les vacances scolaires).
- Favoriser à travers les actions, la rencontre des publics et permettre aux jeunes des quartiers prioritaires de bénéficier de l'ensemble de l'offre, notamment culturelle et sportive de l'agglomération.
- Prendre en compte la dimension «santé» dans la définition des réponses à apporter. A cet égard, il est essentiel que la DDASS soit également associée systématiquement au volet éducatif du CUCS pour permettre une approche transversale avec le groupe technique en charge du volet santé.
- Soutenir la parentalité.
Dans ce sens, le Conseil Général se situera dans un partenariat actif dans les projets qui pourront être développés par les acteurs locaux (référents familles des Centres Sociaux, travailleurs sociaux de la CAF, ...).

PROPOSITION D' ACTIONS

➤ POUR BELFORT :

Pour 2007

- La poursuite du «Programme réussite éducative», qui regroupe des actions en faveur de la vie scolaire, de la santé scolaire, de l'accompagnement des élèves, et de l'action sociale.
- L'adaptation du Pacte social sports et du Pacte social culture (danses urbaines) avec le renforcement du partenariat mené avec le Centre Chorégraphique National et la poursuite des actions théâtre avec l'association Cafarnaüm sur le quartier des Résidences.
- La poursuite des actions d'insertion et d'éducation à la citoyenneté des jeunes (développement des projets collectifs ou individuels) : dispositif «Coup de pouce», soutien aux «Projets jeunes».
- Le renforcement des actions de soutien à la parentalité, visant à améliorer les relations parents-enfants, conduites par les Centres socio-culturels et les Maisons de quartiers, les Francas et les lieux municipaux d'accueil spécifiques, «La Parentèle» et «La Farandole».

Après 2007

- Elargissement du projet de réussite scolaire de Belfort au quartier des Glacis, pour le second degré, en partenariat avec le collège Vauban.

➤ POUR OFFEMONT :

En 2007

- Poursuite du programme de réussite éducative et création d'actions nouvelles à destination des collégiens : cours intensifs de français écrit et oral.

Après 2007

Mise en place d'actions à destination des parents autour des thèmes de l'éducation, de la lutte contre l'illettrisme, de l'apprentissage de la langue française, de la citoyenneté, des loisirs et de la culture.

CONTEXTE

Les questions de prévention de la délinquance et de sécurité sont très dépendantes des autres volets du CUCS.

Aussi, de nombreuses actions développées avec le soutien du CUCS concourent également aux objectifs développés dans ce volet.

Ce dernier se centrera plus particulièrement sur l'appui aux objectifs définis dans le cadre du Contrat Local de Sécurité.

Un premier Contrat Local de Sécurité (1998-2005) a permis de mettre en place des habitudes de travail communes et d'entamer le processus de décloisonnement nécessaire pour œuvrer dans le champ de la prévention et de la sécurité. Une cinquantaine d'actions ont été menées dans ce cadre.

Un deuxième Contrat Local de Sécurité (CLS) a été signé en juillet 2005. Celui-ci se veut **plus opérationnel**. Il met en œuvre un dispositif local de concertation et de planification d'actions en matière de citoyenneté, de prévention de la délinquance et de sécurité. Il définit des objectifs prioritaires qui traduisent la volonté d'apporter des réponses concrètes, diversifiées et adaptées à des situations identifiées.

La délinquance des mineurs est particulièrement élevée dans le Territoire de Belfort. En 2006, 25,04 % de mineurs sont mis en cause contre 18,33 % au niveau national. Ils étaient déjà 25,85 % en 2005.

Pour la zone de police, qui correspond au périmètre du CLS, la part des mineurs est encore plus élevée. En 2006, ils étaient 30,55 % de mineurs à être mis en cause, 30,21 % en 2005 et 23,75 % en 2004. Ces chiffres traduisent une hausse de la part des mineurs, indépendamment des événements de violence urbaine de 2005.

La part de mineurs représente 39,29 % parmi les auteurs de vol, 80,65 % pour le vol de véhicules motorisés et deux roues et 42,24 % pour le vol à l'étalage.

Face à ce constat, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance retient trois groupes cibles pour ce nouveau CLS : la prévention des conduites à risques pour les jeunes, les jeunes en situation de rupture (décrochage scolaire, inactivité) et les jeunes multirécidivistes connus de la Police et de la Justice.

La définition partenariale d'une politique globale de prévention de la délinquance et de sécurité constitue l'étape prochaine du CISP, en effet, il est essentiel de permettre la définition d'un programme concerté, actualisé afin d'optimiser les interventions des différents partenaires et pour déterminer les moyens à affecter en fonction des objectifs identifiés.

LE ROLE DU CUCS

Le Contrat Local de Sécurité couvre neuf communes de l'agglomération belfortaine. Le CUCS permettra d'une part, de renforcer l'action du CLS sur les secteurs prioritaires et d'autre part, de favoriser la bonne articulation entre les questions de prévention et la sécurité et les autres actions développées dans le cadre de la politique de la ville.

En ce sens, le CUCS fera aussi l'articulation avec d'autres dispositifs comme le plan départemental d'accueil en direction des populations issues de l'immigration, élaboré pour les années 2004-2007, le Réseau d'Ecoute,

d'Appui et d'accompagnement des Parents (REAAP) qui a pour but de guider au mieux l'action publique en direction de l'accompagnement des familles .

Pour la mise en œuvre de ce volet, le CUCS s'appuiera sur les groupes d'acteurs de terrain déjà opérationnels aux Glacis du Château et aux Résidences.

Ces groupes, mis en place dans le cadre du CLS, permettent aux professionnels œuvrant sur le terrain de se rencontrer régulièrement. Ces échanges favorisent le décloisonnement des approches et créent entre les membres une culture commune. Au fil des rencontres, ils font le point sur les questions de prévention et de sécurité, mais facilitent aussi informations et échanges autour d'autres projets qui concernent le quartier.

Le quartier de l'Arsot à Offemont ne dispose pas d'un tel groupe. L'association CLE porte une partie des actions en matière de prévention. Le CUCS pourrait être une opportunité pour renforcer le dispositif d'échange et d'information entre partenaires du quartier de l'Arsot à Offemont.

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU CUCS

Faire évoluer les groupes acteurs de terrain

- Adapter la participation aux groupes acteurs de terrain qui fonctionne actuellement sur les quartiers des Résidences et des Glacis du Château, et mobiliser l'ensemble des partenaires. Afin d'optimiser la réflexion et le travail partenarial, tout en créant les conditions de la poursuite de l'engagement des acteurs professionnels des quartiers en prise avec le vécu quotidien, il conviendra en fonction des problématiques observées de prévoir l'association, en tant que de besoin ,de nouvelles institutions(Police, Justice).
- Renforcer la construction d'une culture commune au sein de ces groupes pour lutter contre le cloisonnement des approches et faciliter l'articulation entre les actions du CUCS qui relèvent de différentes thématiques, mais qui concourent globalement à la prévention et au bien vivre dans le quartier.
- Favoriser une bonne visibilité de ces groupes et une lisibilité de leurs actions.
- Développer le cas échéant, ce type de groupe à Offemont.

➤ Prévenir

- Prévenir la récidive en examinant notamment quelles alternatives à la prison pourraient être mises en œuvre, ainsi que l'accompagnement des mineurs et des jeunes majeurs délinquants ou multirécidivistes. Assurer une articulation étroite avec les éducateurs de la prévention spécialisée du Conseil Général.
- Prévenir les conduites à risques chez les jeunes (ce point est également abordé dans le volet santé).

- Repérer l'absentéisme scolaire en observant les situations de décrochage scolaire très tôt pour pouvoir mettre en place un accompagnement du jeune avant une rupture plus conséquente avec le système scolaire. Il s'agira également de bien articuler les travaux menés dans le cadre du CUCS avec ceux de dispositifs spécifiques, tels que la Commission Départementale de Suivi de l'Assiduité Scolaire.

Le Conseil Général mènera des actions complémentaires en direction de la jeunesse sur les périmètres de la Ville de Belfort "hors CUCS" sous couvert de la présence et des projets développés par les animateurs territoriaux du Conseil Général en lien avec les centres socioculturels concernés.

⇒ Agir en direction de publics plus vulnérables

Les jeunes filles et les femmes

- Développer la sensibilisation des publics jeunes au phénomène de violences intrafamiliales et définir des stratégies d'interventions coordonnées mobilisant notamment les professionnels des quartiers (travailleurs sociaux, personnels médicaux, police, enseignants).
- Sensibiliser les jeunes à l'égalité et prévenir les comportements sexistes et violents.
- Soutenir les structures d'accueil des femmes victimes de violence.

Aide aux victimes

- Développer des actions de soutien et d'aide aux victimes. De fait, les quartiers en difficulté regroupent trop souvent des populations qui ne sont pas en mesure de faire valoir leurs droits. Ainsi il est essentiel pour le plein exercice de la citoyenneté de favoriser l'accès à un conseil juridique, pour dégager les solutions les plus adaptées et engager si besoin, les procédures qui s'imposent. Il convient de contribuer à la reconnaissance des préjudices subis et de donner les moyens de l'action et de la réparation. Par ailleurs, il est déterminant de rompre le sentiment d'impuissance et de casser l'image d'impunité qui profite aux auteurs de délits.

⇒ Sécuriser

Promouvoir une sécurité de proximité par :

- un renforcement de la présence humaine rassurante pour les habitants et dissuasive à l'égard d'éventuels auteurs de troubles.
- Le signalement d'incidents et le développement d'actions concertées, afin de proposer des solutions adaptées aux observations.

La ville de Belfort a dans ce cadre, engagé une réorganisation des modalités d'intervention des ALMS. Ce remaniement participe d'un effort d'adaptation de la présence humaine en des lieux et à des horaires où la demande de la population est forte. Parallèlement, depuis mars 2007, une expérimentation est menée aux Résidences la

Douce , avec la présence de deux agents employés par une société de surveillance. Ce dispositif est financé par Territoire Habitat, le Conseil Général et la Ville de Belfort.

Développer la prévention situationnelle et élaborer une politique globale et concertée de prévention situationnelle sur la base d'un programme pluriannuel englobant à Belfort :

- Le renforcement de l'éclairage public qui est un élément important du programme ANRU.
- La mise sous alarme progressive des bâtiments municipaux et la vidéosurveillance avec depuis décembre 2006 l'installation d'un système de vidéo surveillance sur le complexe sportif des Résidences et un projet sur le parking Milo Géhant.
- Conforter la confiance de la population envers le service public.

PROPOSITION D' ACTIONS

Pour 2007

➤ POUR BELFORT :

- La médiation sociale,
 - ↳ L'adaptation et le renforcement des moyens humains aux besoins avec le redéploiement des interventions des agents locaux de médiation sociale (ALMS) et la création de postes adultes relais au sein du CCSR, de la Maison de quartier des Glacis du Château, de l'association Femmes Relais, des lieux d'accueil parents enfants («La Farandole» et «La Parentèle»).
- La prévention de la délinquance avec l'adaptation du dispositif Opération prévention été conduite par la Ville de Belfort en direction des grands adolescents (16-18 ans) en partenariat avec la Police nationale, et la reconduction des actions de prévention menées avec certaines associations de quartier, le renforcement des animations à la piscine d'été.
- La prévention situationnelle dans le cadre du Programme de rénovation urbaine avec le renforcement de l'éclairage public, le développement d'un programme de vidéo surveillance et la généralisation de la mise sous alarme des bâtiments.

➤ POUR OFFEMONT :

L'association CLE développe des actions de prévention :

- 1- Conférences et forums autour de la toxicomanie et de l'alcoolisme,
- 2- Prévention routière et lutte contre les accidents de la route dus à des comportements à risques.

Pour toutes ces actions, la Commune va initier des réunions de concertation avec les différents acteurs intervenant sur le quartier, le PAS, l'Association CLE, les associations sportives ...

L'objectif est de définir des grands axes d'actions à mettre en place, de travailler tous ensemble en définissant, pour chacun, des missions bien spécifiques de façon à répondre aux attentes et aux besoins de la population.

Pour Belfort et Offemont :

- Mettre en place un système d'information géographique dédié à l'analyse de la délinquance. Cet outil permettra de disposer d'éléments de diagnostic, visualiser les zones insécures et proposer une adaptation pertinente des effectifs sur la base de données partagées.
- Créer un groupe de travail autour de la thématique des violences scolaires, afin de définir plus précisément les modalités de l'articulation partenariale.

CONTEXTE

La démarche d'intégration et de développement de la citoyenneté se décline d'une manière transversale sur l'ensemble des axes d'intervention du Contrat urbain de cohésion sociale.

La citoyenneté et l'intégration correspondent à des valeurs républicaines essentielles au pacte social. Les villes de Belfort et d'Offemont se sont toujours attachées à les promouvoir et à créer des espaces, des services, ou des outils qui permettent à chaque habitant des quartiers de participer, d'agir, de s'exprimer, d'être reconnu ou soutenu dans ses projets. S'inscrire dans une démarche collective permet de se projeter dans le tissu social et contribue à la cohésion sociale. Chaque citoyen aspire à trouver des espaces d'expression qui lui permettent de trouver sa place au sein d'un groupe social.

Riche de sa diversité, la ville de Belfort a créé en 1983 dix conseils de quartiers qui ont permis d'associer des milliers de Belfortains et d'instaurer un dialogue régulier et confiant entre les habitants et les élus. Depuis cette date, les participants aux réunions mensuelles sont informés de tous les grands projets, de toutes les décisions importantes. Les dix conseils de quartier donnent à chaque citoyen la possibilité d'agir directement sur la vie de leur quartier. Parallèlement, dans l'objectif de valoriser la citoyenneté et contribuer à l'expression pleine et entière de chaque citoyen, la Ville a structuré ses services autour d'un pôle citoyenneté en intégrant des missions transversales visant à la participation de tous et notamment des habitants des quartiers et des femmes.

Dés 1997, un poste d'agent de développement local a été créé sur le quartier des Résidences suivi en 2001 par une nouvelle création sur le quartier des Glacis du château. Par un travail d'écoute et d'échanges, ces agents facilitent l'expression des habitants et notamment au travers des journaux de quartiers (Bellevue la Douce, Passerelles), ils soutiennent les comités d'habitants, l'animation de groupes de paroles, l'aide à la mise en place de projets, mais aussi organisent des temps de concertation. Ainsi, cette démarche de participation des citoyens à la vie de la cité par le biais de différents supports et différentes instances (ateliers thématiques, Fonds de participation des habitants, journaux de quartiers, conseils de quartiers, comité d'habitants...) a contribué à construire une pratique d'échanges entre les citoyens, les élus et les techniciens. Cette démarche a favorisé les prises d'initiatives et a contribué à l'implication des habitants et à la sensibilisation à l'intérêt général. Il importe d'assurer la poursuite de cette dynamique.

Par ailleurs, un chargé de mission au droit des femmes et à la citoyenneté assure la promotion de l'égalité des chances et la reconnaissance du droit des femmes. Cet agent de la Ville a pour missions de prévenir et de lutter contre les discriminations et de favoriser l'intégration. Ainsi, en partenariat avec les acteurs institutionnels et avec les associations, différentes actions sont menées : organisation de manifestations et d'événements, suivi d'actions de formations linguistiques) et mobilisation des associations. En concertation avec les représentants du Conseil général et des collectivités locales, le chargé de missions assure un accompagnement de la Maison des Femmes, en sorte que les problématiques rencontrées par le public féminin puissent bénéficier d'une prise en compte à l'échelle de la Ville d'une part, mais également de l'ensemble du département.

D'une manière complémentaire, les différents services de la Ville contribuent chacun dans leurs domaines d'activités (sports, culture, éducation, jeunesse, santé) à la mise en œuvre d'une réelle égalité d'accès aux services publics et à la promotion des valeurs de participation, de respect et d'autonomie. La volonté de mettre en place une action publique accessible à tous, et notamment aux plus fragiles, a déterminé l'engagement municipal fondé sur des valeurs de solidarité.

En outre, le Conseil Général du Territoire de Belfort, la CAF et l'Etat par leurs collaborations et le soutien qu'ils apportent aux acteurs de quartiers, au premier rang desquels les Centres Socio Culturels intervenant dans les secteurs prioritaires des CUCS, contribuent également à cette volonté de développer la citoyenneté et le lien social.

LE ROLE DU CUCS

Le CUCS a l'ambition de proposer un cadre favorable à la mise en synergie des différentes interventions. Une recherche de cohérence et de coordination entre les différents acteurs devra être également recherchée afin de favoriser, autant que faire se peut, la plus grande valeur de l'intervention publique au regard des objectifs qui auront été déterminés en partenariat et notamment ceux visant le renforcement de l'intégration et de la citoyenneté. Ainsi, il conviendra de faire vivre activement la citoyenneté, en valorisant les outils de participation et de concertation existants, en soutenant les initiatives collectives ou individuelles et en favorisant un travail inter institutionnel. Il s'agira en outre, de créer les conditions d'un réel accès aux droits, tout en veillant à développer les modalités d'intégration sociale des personnes fragilisées et notamment les populations immigrées ou issues de l'immigration, en encourageant leur promotion sociale, professionnelle et individuelle.

Le CUCS fera aussi l'articulation avec d'autres dispositifs comme le plan départemental d'accueil en direction des populations issues de l'immigration, élaboré pour les années 2004-2007, le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).
Le CUCS peut là aussi être un levier pour l'expérimentation.

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU CUCS

⇒ Affirmer et faire vivre la citoyenneté :

- Développer la culture participative des citoyens à la vie de la cité par notamment la poursuite de l'action de participation des conseils de quartiers, le soutien aux initiatives des habitants et des jeunes, la proposition d'actions de formation pour les bénévoles d'association.
- Informer sur la réalisation du programme de rénovation urbaine et développer la concertation des habitants.
- Rompre l'isolement social, développer les sociabilités, soutenir des actions favorisant le renforcement du lien social (comité d'habitants, sorties culturelles, manifestations).
- Soutenir la vie associative et les initiatives des habitants, identifier et détecter les initiatives locales dans les différents quartiers notamment des Glacis du Château, des Résidences et Arsot dans une logique de développement social du quartier, de rencontre et de mixité et de citoyenneté .
- Valoriser l'implication des habitants des quartiers et notamment des jeunes (Coup de pouce, fond de participation des habitants) et créer les conditions pour amener une plus forte implication des jeunes (16–25 ans) dans la vie sociale. La culture peut être un levier, en particulier pour les jeunes filles moins participatives au tissu associatif majoritairement sportif.
- Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté et développer la responsabilité parentale.
- Favoriser le développement des liens parents/écoles notamment dans le cadre des actions CLAS et du programme de réussite éducative dans une optique d'ouverture mutuelle et de coéducation.
- Développer la reconnaissance et la promotion des savoir-faire des habitants
 - Favoriser un travail inter institutionnel et l'articulation entre les différents intervenants (agents de développement local, maisons de quartiers, associations, enseignants, travailleurs sociaux) pour permettre la prise en compte de l'ensemble de la population,
 - Faciliter l'insertion des jeunes en développant les chantiers d'insertion, les chantiers d'été et les chantiers patrimoniaux à Belfort. La capacité d'accueil sera développée en 2007, avec notamment, un renforcement des commandes passées aux régies de quartiers des Résidences et des Glacis du Château. Pour mémoire, 50 jeunes ont participé en 2006 aux chantiers semi permanents.

⇒ Promouvoir l'accès aux droits

- Inclure les conclusions de l'enquête de l'Université de Franche-Comté sur l'accessibilité aux loisirs dans les quartiers afin d'infléchir

ou de réorienter le cas échéant les actions proposées aux jeunes et aux adultes dans une logique d'ouverture et de brassage socioculturel des publics bénéficiaires.

- Favoriser la participation des femmes à la vie de la cité (conseils d'administrations ...), faciliter leurs démarches (guide au féminin).
- Contribuer à la réflexion sur des politiques publiques locales, au regard du genre (séminaire politique urbaine et genre).

Les femmes les plus en difficulté souffrent d'isolement, de repli sur soi et de mal-être. La participation à la vie associative permet de créer des solidarités et de développer des initiatives. Les associations féminines sont peu nombreuses et rencontrent des difficultés pour se structurer et porter des projets.

Il s'agira de soutenir la création et la structuration de réseaux de femmes sur les quartiers et d'amener les femmes à devenir actrices dans la ville.

Cet objectif peut être atteint à travers des actions comme :

- Porter une attention particulière aux projets portés par les associations de femmes.
- Proposer aux petites associations un appui méthodologique et des formations à la gestion associative.
- Mieux informer les femmes sur leurs droits pour qu'elles accèdent à l'autonomie et deviennent pleinement citoyennes dans le cadre du droit français.
- Proposer aux habitants des quartiers un service d'accès aux droits intégrant une écoute, une information et un accompagnement vers les démarches administratives ou sociales (permanences AVADEM, CSF).

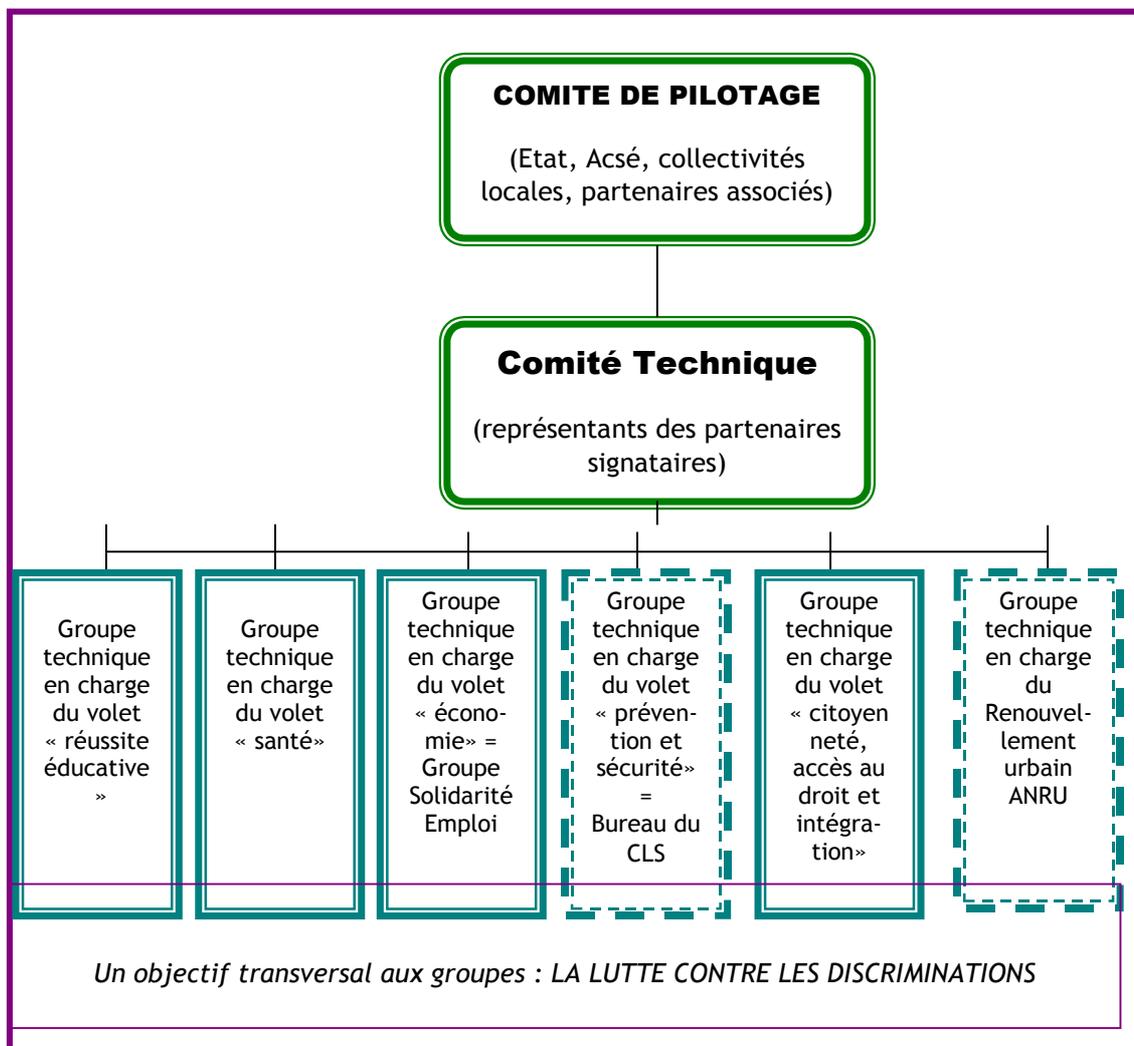
➤ Favoriser l'intégration

- Poursuivre et apporter une attention particulière à la prise en compte et au travail avec les populations d'origine étrangère : travail approfondi avec les intervenants, les acteurs institutionnels et associatifs dans les quartiers en lien avec la médiatrice pour un réel transfert de compétences aux professionnels : connaissance et prise en compte des publics, brassage socioculturel.
- Envisager le cas échéant, selon les besoins identifiés sur sites de proposer une étape dite sociolinguistique préalable aux actions de formation linguistique proposées par l'Acse dans le cadre de ses marchés. Il s'agit tout autant de favoriser l'autonomie au quotidien des bénéficiaires (accès et exercice des droits) que de leur fournir les premiers acquis langagiers permettant cette autonomie sociale. Soutenir le tissu associatif local notamment pour favoriser le travail collectif en termes de développement social et d'intégration des populations migrantes.
- Trouver un bon équilibre entre actions individuelles et démarches collectives.
- Adapter l'offre collective, notamment celle à destination de jeunes pour drainer un large public. Le diagnostic sur les pratiques et attentes des jeunes qui sera mené courant 2007 permettra d'affiner cette problématique.

PROPOSITION D' ACTIONS

- L'autonomie, l'intégration et la participation des habitants, (formation des bénévoles associatifs , apprentissage du français , journaux de quartiers).
- La reconduction des actions d'accès aux droits sociaux (logement, consommation, éducation, loisirs...) et à celles qui contribuent à favoriser l'autonomie des femmes,(soutien aux associations femmes relais , Femmes actives ..).
- La poursuite des actions visant un « mieux-vivre » et le développement du lien social : journaux de quartiers Passerelles et Bellevue la Douce, fonds de participation des habitants des Résidences et des Glacis du Château.
- La solidarité et l'aide aux victimes.
- La création de moments de convivialité - temps d'échanges, de lien social et de vivre ensemble.
- Le soutien aux initiatives (Coup de pouce, fond de participation des habitants).

Organigramme du dispositif de pilotage, suivi et animation



Rôle et principes de fonctionnement des différentes instances du dispositif de gouvernance

Le Comité de Pilotage :

Le Comité de pilotage est composé de représentants de l'Etat, de l'Acisé, des collectivités locales (Belfort, Offemont et Conseil Général du Territoire de Belfort) et de partenaires associés (CAF...).

Ce comité sera co-présidé par le Préfet et les Maires de Belfort et d'Offemont.

Ce comité sera chargé de :

- Fixer les orientations.
- Valider la programmation annuelle.
- Procéder à l'évaluation.

Le Comité technique :

Emanation du Comité de Pilotage, ce comité sera plus particulièrement chargé de:

- Suivre le CUCS ;
- Préparer la programmation annuelle ;
- Proposer les orientations ;
- Coordonner les groupes techniques et faire la synthèse pour l'ensemble du CUCS.

Les Groupes techniques thématiques :

Les groupes techniques seront chargés de :

- Suivre et animer le CUCS sur les volets thématiques ;
- Rendre compte au Comité Technique des avancées pour chacune des thématiques.

Les Groupes de Coordination de Terrain :

Ils ont été mis en place à Belfort, en 2004, sur les quartiers des Résidences et des Glacis, suite à la demande exprimée par les professionnels dans le cadre du Contrat local de Sécurité. Ils ont vocation à permettre un échange sur le climat de sécurité et la vie du quartier, afin de répondre aux dysfonctionnements et apporter des réponses de proximité.

Ces groupes constituent un maillon stratégique du dispositif de veille et d'adaptation du CLS, ils permettent d'assurer la prise en compte du vécu quotidien de chaque secteur territorial et de créer les modalités d'une appropriation par les structures institutionnelles des problématiques observées. Ces instances sont déterminantes dans la transmission, le partage d'appréciations et l'adaptation de propositions entre les acteurs de terrains et les professionnels engagés dans le contrat local de sécurité.

Sur le quartier de l'Arsot, un groupe de coordination de terrain sera mis en place.

Orientation générale du dispositif

Souvent évoquée dans les attendus des politiques publiques, la mise en pratique de l'évaluation comme processus d'appropriation de la démarche et de ses résultats et non plus comme dispositif brutal de sanction des politiques menées est plus difficile. Elle suppose un énoncé partagé des résultats attendus, dès la définition des priorités stratégiques et de leur programmation. Elle ne peut se résumer à un simple suivi de l'action publique.

La circulaire du 24 mai 2006, relative à l'élaboration des CUCS, est claire à ce sujet : elle prévoit deux modalités essentielles de suivi et d'évaluation :

- La production annuelle d'un bilan de réalisation des actions permettra de rendre compte des moyens financiers, techniques et humains mobilisés au cours de l'année écoulée (ce qui a été fait ou financé dans l'année).
- La réalisation d'une évaluation des effets produits par ces actions au terme des trois ans du contrat visera à apprécier les impacts des dispositifs et moyens mobilisés, à l'aune des objectifs et principaux enjeux du contrat (ce que les réalisations ont produit ou non au regard d'une situation de départ et pourquoi).

Qu'il s'agisse du bilan annuel ou de l'appréciation des impacts, la définition d'un dispositif de veille suppose de formuler collectivement les objectifs évaluables et les résultats attendus de chacune des actions du programme, selon les lieux, le temps nécessaire et les conditions particulières pour y parvenir. L'évaluation permettra ainsi de vérifier l'adéquation entre les objectifs du CUCS et les actions envisagées et d'ajuster les choix opérationnels, si nécessaire.

Principes du dispositif de veille et d'évaluation

Trois axes majeurs de suivi et d'évaluation du CUCS de Belfort et Offemont seront distingués :

L'observation des territoires :

Parallèlement au suivi des actions et l'évaluation de leur effets, il est essentiel de disposer d'un outil de mesure de l'évolution des territoires sur la base d'indicateurs de caractérisation des populations et de leur environnement général. Cet outil devra être partagé par les différents signataires du contrat mais également diffusé auprès des différents acteurs de terrain. Sans construire un nouveau système d'observation, mais en s'appuyant plutôt sur les dispositifs existants dans le département (l'observatoire social des quartiers de l'AUTB, l'observatoire de l'action sociale du Conseil Général et l'observatoire de l'emploi et de la formation de la Maison de l'Emploi), il s'agit de rassembler des indicateurs partagés de la connaissance des différents quartiers et de permettre l'agrégation et la consolidation des données.

Le choix des indicateurs partagés et la mise en place de l'assemblage sera réalisé au cours de l'année 2007. Il permettra de produire un temps zéro du CUCS sur la base des données de l'année 2006.

La réalisation d'un bilan annuel :

Il permettra de recenser et de mesurer les moyens mobilisés dans la réalisation des actions. Cette «comptabilité» sera observée au travers d'un cadre général qui permet de suivre les actions réalisées selon les indicateurs proposés suivants :

- Thématique
- Nom de l'action
- Type d'action
- Coordinateur de l'action
- Partenaires
- Description et objectifs
- Réalisations
- Moyens financiers prévus et mobilisés
- Moyens humains envisagés et mobilisés
- Moyens matériels envisagés et utilisés
- Difficultés de réalisation
- Perspectives de renouvellement ou d'évolutions

Le premier bilan portera sur les actions réalisées en 2007 et en particulier celles citées en exemple d'actions dans les différentes thématiques abordées dans le CUCS.

La mise en place d'un dispositif permettant une évaluation au terme des trois ans du contrat sur la base des observations territoriales réalisées, des indicateurs des bilans annuels, renseignés régulièrement et des choix d'objectifs à évaluer. Pour ces derniers, l'explicitation des résultats attendus reste encore à préciser selon les objectifs, de façon à mesurer l'efficacité des actions et l'impact du CUCS sur les territoires et les publics visés.

Propositions d'objectifs évaluables**Rappels des Principes généraux du CUCS :**

- La continuité de l'action et la bonne lisibilité des processus en cours
- Des territoires prioritaires (ZUS) mais une vigilance sur d'autres quartiers de Belfort et d'Offemont
- Une bonne articulation des échelles d'intervention pour mieux atteindre les publics visés

Du point de vue de l'évaluation, ces objectifs généraux devront être mesurés de façon transversale à l'ensemble des objectifs thématiques prioritaires.

Objectifs thématiques : quelles évaluations ?

La mesure des effets du contrat selon les thématiques suppose encore la définition d'indicateurs permettant d'appuyer cette mesure.

Habitat et cadre de vie

Objectifs prioritaires : propositions d'évaluations

L'évaluation des actions menées dans le volet Habitat Amélioration du cadre de vie sera réalisée dans le cadre de dispositifs spécifiques intégrés au programme ANRU. D'une manière complémentaire les réponses aux questions suivantes pourront compléter l'analyse de l'impact des actions conduites.

Quel est le différentiel entre le taux de vacance des logements sociaux en ZUS et celui observé dans l'unité urbaine correspondante ?

Quelle est l'évolution du coût moyen des opérations d'investissement financées dans le cadre du programme national de rénovation urbaine ?

Santé

Objectifs prioritaires : propositions d'évaluations

Quelques questions auxquelles l'évaluation pourra répondre

1. Les actions menées dans le cadre du CUCS ont-elles permis d'intégrer pleinement la question de la santé, en rapport avec l'habitat (hygiène et cadre de vie), la réussite éducative, l'accès à l'emploi, la prévention citoyenne (comportements addictifs ,non compréhension de la langue) ?
2. Ce champ d'actions a-t-il été rendu plus lisible aux yeux des acteurs de terrains et du public (actions d'information et de coordinations menées) ?
3. Quels objectifs particuliers ont été atteints dans ce domaine ? pourquoi ?
4. Sur quels champs d'actions la santé n'a pas été prise en compte et pourquoi ?

L'accès à l'emploi

Quelques questions auxquelles l'évaluation pourra répondre :

1. Le développement d'action d'insertion ont-elle favorisé la connaissance des publics des quartiers prioritaires ? Quel a été le volume annuel d'heures de travail proposé ?
2. Les chantiers offerts par les programmes de rénovation urbaine ont-ils favorisé l'activation des clauses d'insertion et d'emploi dans les commandes publiques (chantiers d'insertion, chantiers d'été et maintenance patrimoniale) ?
3. Quel est le taux d'insertion dans l'emploi durable, 6 mois après la sortie des contrats aidés ?
4. Quel est le nombre de demandeurs d'emploi résidant en ZUS qui ont bénéficié d'un retour à l'emploi ?
5. Quelle est la part des jeunes résidant en ZUS dans les effectifs bénéficiant du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes dans les entreprises, dans le total des jeunes bénéficiaires d'un contrat d'insertion dans la vie sociale ?

Le développement économique

Les questions auxquelles l'évaluation devra répondre

1. Au regard des actions réalisées, quelles sont les dynamiques créées dans le cadre de l'extension de la zone franche ? Quel est le nombre d'entreprises installées ? Combien d'emplois ont été créés ?
2. Les centres commerciaux présents dans les quartiers ont-ils profité de la dynamique globale de rénovation urbaine, en termes de développement de l'activité commerciale et de développement de services connexes (évolution de l'activité et du rayonnement) ?
3. Les habitants ont-ils participé activement à la dynamique entrepreneuriale ? Combien d'aides à la création d'entreprises (ACCRE...) ont-elles été attribuées aux résidents des ZUS ?
4. Quelle est la pérennité à 3 ans des entreprises implantées en ZFU ?
5. Quel est l'écart entre l'évolution de l'emploi salarié en ZFU et celui constaté dans les unités urbaines correspondantes ?

La réussite éducative

Les questions auxquelles l'évaluation pourra répondre

1. la coordination des actions réalisée a-t-elle permis une meilleure lisibilité de l'intervention sur la réussite éducative et favorisée leurs complémentarités ?
2. Les actions ont-elles permis la rencontre des publics ?
3. Comment ont évolué des chances de réussite scolaires des élèves des ZFU : écart ZEP/REP des proportions d'élèves maîtrisant les compétences de base en français et en mathématique ?

La prévention de la délinquance – la sécurité

Objectifs prioritaires : propositions d'évaluations

Quelques questions auxquelles l'évaluation pourra répondre :

1. De nouveaux groupes acteurs de terrain ont-ils été créés ?
2. Quelles ont été les adaptations des groupes acteurs de terrain ?
3. une culture commune autour des questions de sécurité s'est-elle développée et a-t-elle permis une bonne articulation entre les dispositifs mis en place ?
4. Quels sont les dispositifs spécifiques mis en place : groupes de résolution de problème, groupes de travail thématiques ... ?
5. Quelle est l'évolution du taux de la délinquance des mineurs ?
6. Du taux des délits portant atteinte aux personnes ?
7. Un observatoire de la délinquance (cartographie) a-t-il été créé ?

La citoyenneté , accès aux droits et intégration :

Les questions auxquelles l'évaluation devra répondre

1. Combien de résidents des ZUS ont participé aux réunions des conseils de quartiers ?
2. Quelle a été la participation des résidents des ZUS au comité d'habitants ? aux groupes thématiques, ateliers santé... ?
3. Des initiatives collectives ont-elles été mises en œuvre (repas de quartier, spectacles ...) ?
4. Combien de projets individuels et collectifs ont bénéficié d'un soutien des fonds de participation d'habitants ?
5. Combien de numéros des journaux de quartier ont été réalisés ? Quelle est leur diffusion ? Combien de bénévoles ont participé à leur distribution ?
6. Combien de résidents des quartiers ont bénéficié d'une formation linguistique ? Combien de femmes ?
7. Combien de femmes ont participé aux réunions des associations en tant qu'adhérentes ou membres du conseil d'administration ?

Organisation et montée en charge du dispositif

L'enrichissement des instruments de connaissance globale de la situation des différents quartiers des villes concernées sera la première étape dans la construction de ce dispositif de veille (observatoires).

La construction des indicateurs de suivi des actions permettra de clarifier les éléments nécessaires à la construction des bilans annuels et de l'évaluation au terme du contrat. Elle devra s'accompagner en parallèle d'une clarification des attentes du contrat afin de permettre un accord préalable et partagé sur l'évaluation envisageable.

Enfin, l'évaluation sera conduite au terme des trois années du contrat, nourrie des informations régulières sur la réalisation des actions, du renseignement des indicateurs choisis et d'entretiens avec les acteurs de terrains et les institutions signataires.

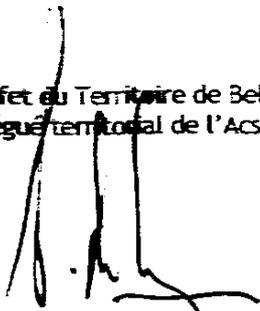
LES ENGAGEMENTS FINANCIERS 2007

	Programmation 2007 hors dispositifs spécifiques	Projets de Réussite Educative	Ville Vie Vacances	Atelier Santé Ville
Acsé	605 568.80 €	515 373.81 €	15 858.35 €	57 000.00 €
DDASS	85 500.00 €	10 000.00 €	15 300.00 €	15 000.00 €
DDJS	53 700.00 €			
IA	/			
DDTEFP	268 060 €			
DRAC	3 000.00 €			
Belfort	426 100.00 €	254 040.00 €	12 000.00 €	154 150.00 €
Offemont	32 048.00 €	9 935.00 €	/	/
Conseil Général	476 503.00 €	/	/	/
CAF	1 000 479.00 €			

Les partenaires signataires s'engagent à mettre en œuvre les orientations ainsi définies et à affecter les moyens financiers correspondant tels qu'ils apparaissent dans l'annexe financière.

Fait à Belfort le 27 avril 2007

Le **Préfet du Territoire de Belfort**
Délégué territorial de l'Acse



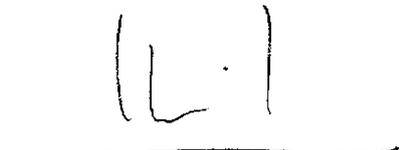
Philippe de Lagune

Mme le Maire d'Offemont



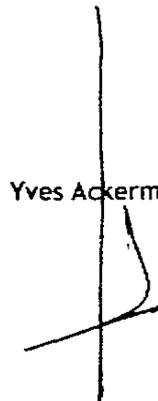
Françoise Bouvier

M. le Maire de Belfort



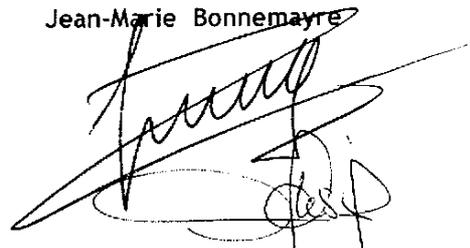
Jean-Pierre Chevènement

M. le **Président du Conseil général du**
Territoire de Belfort



Yves Ackermann

M. le **Président de la Caisse d'Allocation**
Familiale du Territoire de Belfort



Jean-Marie Bonnemayre